



**COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE**

**PROCES-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 décembre 2009**

**I. MOTIONS**

**II. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 13 OCTOBRE ET 17 NOVEMBRE 2009**

**III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2009**

**A. ADMINISTRATION GENERALE**

1. Recrutement et rémunération des agents recenseurs – année 2010
2. Allocation gardiennage – église Saint-Jacques – année 2009
3. Recrutement d'animateurs temporaires – vacances d'hiver et de printemps 2010

**B. PROGRAMMATION**

1. Programmation CUCS – Année 2010
2. Demande de fonds de concours à la CUD au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique. - année 2009

**C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**

1. Vente local commercial place du marché – M. Mme BENSABER

**D. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

1. Attribution de subventions sur le « fonds d'aide exceptionnelle aux associations » au titre de l'année 2009
2. Avances sur subventions au titre de l'année 2010
  - 2.1. A.S.T.V.
  - 2.2. Maison de l'Initiative
  - 2.3. Amicale du Personnel Communal
  - 2.4. Centre de Santé
  - 2.5. Office de Tourisme
  - 2.6. Compagnie des Mers du Nord
  - 2.7. Côté Quartiers

3. PSU - Actualisation annuelle des barèmes plancher et plafond fixés par la CNAF

**E. CONTRATS – MARCHES**

1. Réseau câblé - Procédure de Délégation de Service Public
2. Signature d'une convention de mise à disposition de fourreaux à la Sté DGL NETWORKS
3. modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public
4. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 13 octobre 2009

**F. FINANCES**

1. **Décision modificative de crédits – Dépenses-Recettes – Budget principal**
2. **Décision modificative de crédits – Dépenses-Recettes – Budget annexe**

**IV. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 13 OCTOBRE ET LE 8 DECEMBRE 2009**

## **PRESENTS :**

M. Damien CAREME, Maire ;

Mmes, MM. Nicole FOURICQUET, Gérald CORMIER, Corinne MARTIN, Nadine ODOT, Ahmed CHERIET, Martial BEYAERT, Sélima CHABAB, Olivier BERTHE , Adjoints ;

Mmes, MM., Nicolle LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Evelyne HAEGMAN, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Corinne MOREL, Didier BOMMELAERE, Nadia ZEMBILGOTIAN, Khaled EL AMRANI, Ellen LEBECQUE, Patrick GARNIER, Sabrina KHELLAF, Eric FONTAINE, Fabien GHEERARDYN, Félix TERTULLIANI, Delphine AJUTO, Jean-Claude AUBRUN, Féthi RIAH, Monique MERLEN, Conseillers Municipaux.

## **POUVOIRS :**

Mmes, MM., Christelle COUSEIN à Nicole FOURICQUET, Patrick EECKHOUDT à Martial BEYAERT, Sandrine ESPOSITO à Corinne MOREL, Chaabani LASOA à Selima CHABAB, Jean-Claude MORET à Gérald CORMIER, Nathalie DESMAZIERES à Nadia ZEMBILGOTIAN, Geneviève WILLOT à Félix TERTULLIANI, Fabien GHEERARDYN à Olivier BERTHE jusqu'à son arrivée

**ABSENTE** : Mme Karima TOUIL

Monsieur le Maire :

*Il est 18 heures, nous allons démarrer notre séance publique de Conseil Municipal.*

**Monsieur le Maire propose que le secrétaire de la séance soit Monsieur Martial BEYAERT à qui il demande de procéder à l'appel des élus.**

Monsieur le Maire :

*Merci, le quorum étant atteint, nous pourrions délibérer valablement.*

*Et avant de passer à l'examen des délibérations, je voudrais d'abord vous présenter des motions de soutien aux salariés des entreprises ISOCAB, située à Grande-Synthe, et REXAM, à Gravelines ; mais aussi une motion de soutien aux enseignants, personnels et étudiants des IUFM et notamment de l'IUFM de Gravelines.*

*Je vous proposerai ensuite des interventions que je vous propose d'adresser au chef de l'Etat à propos de la suppression de la Taxe Professionnelle et de la réforme des collectivités territoriales.*

## **I. MOTIONS**

### **1. Motion de soutien aux salariés des entreprises ISOCAB et REXAM**

Monsieur le Maire, au nom de la municipalité, Conseiller Régional, 1<sup>er</sup> vice-président de la commission développement économique de la région, a eu l'occasion de rencontrer des délégations des représentants du personnel des deux entreprises, ISOCAB de Grande-Synthe et REXAM de Gravelines.

Au regard de ces entretiens, et au regard aussi des éléments objectifs qui ont été présentés (rapports d'experts ou examens certifiés des comptes) on peut affirmer que les deux groupes à la tête de ces entreprises, REXAM et THYSSENKRUPP pour ISOCAB, profitent de la crise pour prétexter les difficultés des entreprises et supprimer 140 emplois chez REXAM et 33 chez ISOCAB.

Or, l'une a distribué 21 millions de bénéfices à ses actionnaires entre 2005 et 2009 et l'autre a réalisé 1,8 million d'euros de bénéfice en 2008 !

Le terme « patron voyou » n'est même plus suffisant pour qualifier cette situation inique !

Il s'agit d'un véritable terrorisme.... Et les mots sont pesés !

- **terrorisme social** qui plonge des dizaines de salariés dans une situation épouvantable sans se soucier une seule seconde de ce qu'ils vont devenir, eux qui ont œuvré sans compter durant des années ;
- **terrorisme économique** quand ces patrons se permettent de saborder ces entreprises rentables, notamment en cette période, encore une fois,
- **terrorisme psychologique** envers ces salariés qui ne comprennent pas la situation et à qui on refuse toute explication rationnelle.

Ces patrons sont complètement décomplexés devant le libéralisme à tout craindre mené par le Gouvernement actuel.

C'est le premier à montrer l'exemple de la permissivité en matière sociale et économique.

Cette situation est abominable et doit être dénoncée par chacun d'entre nous.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Grande-Synthe, à l'unanimité,

**APPORTE SON SOUTIEN** aux salaires des entreprises ISOCAB de Grande-Synthe et REXAM de Gravelines ;

ainsi qu'à tous les salariés de BETAFENCE à Bourbourg, RIO TINTO, TIM à Quaëdypre ou encore TOTAL suite aux différentes annonces qui sont parues dans la presse.

## **2. Motion de soutien aux enseignants personnels et étudiants des IUFM**

*Monsieur le Maire :*

*Il est un autre secteur gravement touché : il s'agit de l'Education Nationale.*

Avec la réforme absurde de la formation des enseignants, les IUFM de notre région vont fermer purement et simplement leurs portes, Douai, Villeneuve d'Ascq, et plus proche, Gravelines sont touchés.

Les professeurs seront désormais formés, comme tout autre étudiant, à l'université, et les stages pratiques, en situation avec des élèves, suivis par des maîtres d'apprentissage et qui revêtaient une importance extrême dans le processus de formation de ceux qui encadrent nos enfants, seront tout bonnement optionnels.

De même, les enseignants universitaires qui formeront désormais les futurs professeurs, n'ont eux-mêmes pas reçu de formation à la pédagogie, enseignement fondamental lorsqu'on se destine à l'éducation.

Enseigner est un métier qui s'apprend.

« quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage » dit le dicton.

C'est exactement ce qu nous prépare le gouvernement avec cette réforme : ne plus former correctement les professeurs entraînera forcément de mauvais résultats de l'école publique et remplira ainsi les écoles privées de tous ordres !

Ne nous laissons pas leurrer par cette nouvelle remise en cause des services publics !

Collectivités locales, hôpitaux, poste, éducation, culture, police : la liste commence à être longue ! Très longue ! Trop longue !

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Grande-Synthe, à l'unanimité,

- **Apporte son soutien aux enseignants, personnels et étudiants des IUFM** dans leur combat, en se joignant à leur intersyndicale ;
- **Demande au Gouvernement l'abandon de cette réforme.**

*Monsieur le Maire :*

*« La deuxième partie de mon intervention concerne la suppression de la Taxe Professionnelle et la réforme des collectivités locales qui frappent durement et de plein fouet des villes comme la nôtre !*

*Ne nous y trompons pas : ce que veut le gouvernement, c'est réduire le nombre de communes en France et « tripatouiller » les circonscriptions, cantons et modes électoraux, pour tenter de reprendre à la gauche, la majorité des villes, départements et régions que nous détenons aujourd'hui !*

*J'ai eu l'occasion d'écrire différents articles repris dans des médias nationaux ces dernières semaines pour dénoncer ce qui était en train de se produire.*

*La ville de Grande-Synthe est particulièrement concernée par la taxe professionnelle.*

*Notre ville est née pour les besoins de la France, de son essor économique, pour mener à bien sa politique industrielle des années 60 !*

*Elle est née de l'arrivée de milliers d'ouvriers venus construire le plus important complexe sidérurgique européen avant d'y travailler.*

*Et ils sont venus des six coins de l'hexagone mais aussi d'Europe et du Maghreb.*

*Puis ce site a fait des petits. De nombreuses entreprises ou groupes sont venus se greffer à ce complexe.*

*N'oublions pas que c'est de Grande-Synthe qu'est parti le développement industriel de notre agglomération.*

*La ville a logé dans l'urgence à l'époque pour répondre aux besoins pressants de l'industrie. Nous en portons encore les stigmates aujourd'hui, avec notamment 64 % de logements sociaux.*

*Souvenez-vous des réputations de « ville-dortoir » ou de « far-west » qui collaient à la peau de notre ville.*

*Nous commençons à peine à nous en défaire.*

*Souvenez-vous aussi que c'est en 1971, avec l'arrivée d'une municipalité d'union de la gauche, qu'il a été décidé de doubler la taxe professionnelle.*

*Cette décision a été prise pour offrir à ces milliers d'habitants déracinés mais de culture commune, celle du monde ouvrier, de pouvoir vivre décemment avec des équipements culturels, sociaux ou sportifs et une vie associative dense.*

*C'est ce que la ville a pu offrir durant toutes ces années à ses concitoyens, en plus d'un travail important depuis la fin des années 70 sur les réparations urbaines.*

*La ville a même été durant longtemps un véritable laboratoire social reconnu nationalement, avec le minimum social garanti devenu le RMI, puis le RME, les aides à la formation, les bourses scolaires, la première mission locale de Grande devenue MLAAP puis Maison de l'Initiative, le Centre de Santé...*

*La liste est longue.*

*C'est qu'il fallait mettre les bouchées doubles parce que les ouvriers faisaient déjà largement les frais des premières restructurations industrielles.*

*C'est aussi ce qui a valu à la ville, qui comptait de nombreux demandeurs d'emploi, de les intégrer dans le personnel communal, pour limiter l'impact social de ces restructurations qui ont engendré près de 20 % de chômage.*

*C'est tout cela qu'a permis la taxe professionnelle.*

*Mais elle n'a même pas été encore suffisante pour régler les problèmes !*

*Je le dis aux chefs d'entreprises que je rencontre : la taxe professionnelle n'est pas une charge, c'est une contribution de l'entreprise à la formation et au bien être de leur personnel, pour qu'il soit serein lorsqu'il arrive au travail. Les travailleurs français sont d'ailleurs reconnus comme étant les plus productifs au monde. Ça n'est pas un hasard, c'est dans notre pays que nous trouvons le meilleur système éducatif, le meilleur système de santé, le meilleur système de protection sociale, le meilleur système de retraite, les meilleurs services publics avant que le gouvernement n'organise consciencieusement leur casse systématique.*

*Avec les réformes de la TP et des collectivités locales, c'est encore un autre pilier des services publics qu'est la commune, que le gouvernement veut anéantir.*

*Je vous propose donc de faire connaître au chef de l'Etat notre opposition à ces deux réformes, en arguant de l'histoire très particulière de notre ville et de ses habitants, en insistant sur l'abandon manifeste de l'Etat que leur mise en œuvre représenterait pour notre population.*

*Si l'Etat nous abandonne en nous retirant les subsides financiers de la TP, je ne vois aucune raison, comme je l'ai écrit, de demander de nouveaux sacrifices à notre population en accueillant sur notre territoire de nouvelles industries lourdes, polluantes et encore moins à risques.*

*Que l'Etat se débrouille et aille les implanter ailleurs !*

*On a déjà trop donné.*

*Notre population a déjà beaucoup trop donné. »*

*Voilà, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce que je voulais vous dire avant d'examiner notre ordre du jour, je pense que la situation sur notre agglomération est particulièrement préoccupante aujourd'hui, que ces réformes nationales, que ces réformes qui se transforment en gros mouvements*

locaux sont tous liées, il ne faut pas sombrer dans la mécanique dans laquelle on essaie nous de faire entrer, de dissocier les choses les unes des autres. Je pense que tout cela a un sens commun que le gouvernement veut nous faire passer aujourd'hui et il faut en appeler à la vigilance de tous et chacun pour ne pas laisser faire les choses « impunément » comme c'est le cas aujourd'hui.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

S'agissant de la taxe professionnelle, c'est d'autant plus incompréhensible que pour avoir entendu un chef d'entreprise interviewé sur une radio, il expliquait que le système de la taxe carbone allait lui coûter plus cher que ce qu'il payait actuellement. Je pense que la TP mériterait une révision parce que, on n'est pas sans savoir que si quelqu'un achète un véhicule et qu'il le garde pendant 10 ans, et bien pendant 10 ans, il paie la TP comme sur un véhicule neuf, donc on peut comprendre qu'il y ait une réforme possible ou un réaménagement, mais faire cela comme ça, c'est complètement précipité, visiblement il y a des choses qu'on ne nous dit pas, parce que ce n'est pas la bonne méthode en tout cas, de faire si précipitamment. Ça c'est quelque chose qui roule depuis longtemps, c'est budgétisé donc personne n'est surpris. Et donc, s'agissant bien sûr du personnel qui est mis en difficulté dans les entreprises, et bien évidemment on ne peut que les soutenir, parce que c'est d'autant plus stupide de faire le chantage à l'emploi qu'un certain nombre d'entre eux, quand même, sont revenus puisque le savoir faire qu'il peut y avoir ici dans un pays industrialisé, on ne le retrouve pas ailleurs. Et tout ne se fait pas obligatoirement mécaniquement. Donc, évidemment on ne peut qu'être aux côtés des personnes qui sont aujourd'hui dans une situation d'incertitude vraiment anormale.

Monsieur Féthi RIAH :

Enfin, juste pour dire qu'on soutient votre motion, mais je voulais juste apporter un petit bémol, c'est que je trouve que le terme utilisé de « terrorisme » est un peu trop excessif, trop fort, surtout dans des cas comme ça. J'adhère totalement à tout ce que vous avez dit notamment sur ces suppressions d'emplois, sur la taxe professionnelle, on n'y revient pas, on en a déjà débattu à plusieurs reprises, on le fait via internet, via nos réunions successives etc... mais je trouve que le terme est excessif mais on sent le candidat aux Régionales s'exprimer.

Monsieur le Maire :

Non, non, n'y voyez aucune manœuvre politique, je reçois simplement les syndicats et vraiment quand je les reçois et qu'ils témoignent de la situation dans laquelle ils sont, c'est vrai que c'est fort, et quand je dis que c'est pesé, c'est bien parce qu'ils sèment la terreur et pour moi, semer la terreur c'est un terroriste qui sème la terreur. Enfin, vraiment c'est de la terreur dans les foyers aujourd'hui qui viennent d'acheter des maisons il y a deux mois et qui vont se retrouver, soit ils migrent à Perpignan avec leurs femmes qui travaillent ici, ils sont mis dans des états dont personne ne se préoccupe aujourd'hui. Franchement la manière dont c'est fait, que ce soit ça que ce soit la TP, que ce soit l'IUFM dont je parlais, on passe au bulldozer, on ne s'inquiète pas des retombées qu'il va y avoir derrière, on ne s'occupe surtout pas des êtres humains qui sont derrière toutes ces décisions là, on passe en force, dans tout et moi je suis désolé, il n'y a pas d'autre mot pour moi, c'est celui-là, même si effectivement je suis d'accord avec vous, il est fort.

Il y a un autre secteur pour lequel c'est incompréhensible, pour vous rejoindre, c'est que, on nous a sollicité les collectivités, pour faire du plan de relance, notamment dans le bâtiment et on vient nous dire aujourd'hui, vous avez trop d'argent, et il y a un secteur tout entier, pour le coup j'ai rencontré des représentants de la fédération des bâtiments qui sont, eux, très inquiets du fait que les collectivités n'auront plus les moyens de lancer des programmes de logements, d'équipements ou de choses comme ça, 74 % des investissements publics proviennent des collectivités, et je peux vous dire qu'il y a une vraie inquiétude dans ce secteur là. En tout cas, merci pour votre soutien que l'on fera parvenir à l'ensemble de ces organismes et entreprises.

## **II. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 13 OCTOBRE ET 17 NOVEMBRE 2009**

Monsieur le Maire :

Nous allons passer à l'ordre du jour, vous avez reçu les procès verbaux des séances des 13 octobre et 17 novembre 2009 qui vous sont parvenus le 2 décembre 2009. Y-a-t-il des observations à formuler ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, alors le conseil du 13 octobre, page 24, donc, Madame WILLOT vous avait, concernant l'acquisition du local résidence Rosa Parks, alors bon, dans la discussion, Madame WILLOT avait demandé s'il n'y avait pas une place pour notre groupe et donc vous nous avez répondu que Madame ODOT s'en occupait, « y travaille activement ». Alors, bon, je sais bien qu'il faut réfléchir avant d'agir mais, quand verra-t-on l'aboutissement de ce dossier ?

Monsieur le Maire :

Mais je vous garantis, et ce n'est pas... vraiment ! Mais oui, je vous garantis. Vous en aviez un, on demande à changer. Vraiment n'y voyez pas de...

Monsieur Félix TERTULLIANI :

C'est une disposition légale, c'est à faire, point. Bon alors, je ne sais pas ce qu'il faut faire, il ne faut pas prendre quelqu'un en otage par exemple ?

Monsieur le Maire :

Non. Ça ne mérite pas ça. Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

En complément de ce qui vient d'être dit, c'est pas seulement un local, mais dans le Code Général des Collectivités Territoriales, c'est un local administratif, donc tout ce qui va avec, puisque, peut être que les citoyens ne le savent pas, les élus de l'opposition n'ont pas d'indemnités, donc tous nos courriers que nous faisons, tous nos déplacements que nous faisons dans le cadre de nos fonctions sont gratuits, mais les timbres, le téléphone l'internet, on dépense avec notre argent, ce qui n'est pas normal et le Code prévoit que pour une ville de plus de 10 000 habitants, un local soit attribué à l'opposition avec les moyens administratifs donc ligne téléphonique, internet et j'en passe, et je voulais revenir à la page 5, une petite erreur, c'est sûrement de ma faute, j'ai dit, mais je me suis trompé, « je voulais publiquement profiter de cette occasion pour saluer le Directeur de publication de l'association « nous voter » qui a été débouté définitivement par la Cour Pénale de Douai » il fallait bien sûr lire « qui a été relaxé » et non pas « débouté », voilà.

Monsieur le Maire :

On prend note. Je voulais simplement rajouter que les élus de la majorité quand il s'agit de leurs actions politiques, ils prennent en charge aussi leurs frais personnels. C'est lorsqu'ils agissent dans le cadre des délégations qu'ils reçoivent du Maire que cela est pris en charge par l'administration, ce qui est légal, là aussi.

Monsieur Féthi RIAH :

Par exemple, eux ils ont des cartes de visite, nous on n'en a pas. On les imprime de nous mêmes. Alors qu'il doit y avoir égalité de traitement entre les élus.

Monsieur le Maire :

Ils ont des cartes de visite, parce qu'ils ont aussi des délégations et que donc, dans le cadre de leurs délégations.

Monsieur Féthi RIAH :

Ce n'est pas soumis à délégation, Monsieur le Maire, vous interprétez l'article !

Monsieur le Maire :

Non, non ! Ils ont une délégation, c'est comme ça qu'ils ont des cartes de visite. Ce n'est pas dans le cadre de leurs actions politiques. Mais on ne va pas « chipoter » enfin réellement pour quelques cartes de visite. Gérald avait demandé à parler.

Monsieur Gérald CORMIER :

Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le bulletin municipal de novembre 2009, l'éditorial du groupe « avec vous la ville autrement » s'en prenait à ma collègue de la Culture en exigeant un devoir d'exemplarité et de respect d'autrui. Il y était écrit : « la loi oblige un élu à répondre à toute question posée par un élu minoritaire ». Soit, c'est juste, c'est normal. Mais je me pose la question de la réciprocité. En effet, lors

du Conseil Municipal du 13 octobre dernier, Monsieur RIAH, tel Fouquier-Tinville, nous accusait publiquement Monsieur le Maire et moi-même de faire pression sur les associations suspectes d'avoir voté contre nous, ou encore sur celles dont les membres seraient affiliés au Modem, on croit rêver, ou à d'autres partis, ça c'est la page 29. J'ai publiquement, page 30 du compte-rendu, invité Monsieur RIAH à venir me rencontrer à une date à sa convenance, puisque lui, travaille. Force est de constater que l'anathème fait partie de son appareil politique, la recherche de la vérité par le dialogue et l'écoute de l'autre ne semblant pas figurer parmi ses principes. Je n'ai, à ce jour, et je tenais à vous le faire remarquer, reçu aucun signe de sa part, mais peut être s'est-il renseigné auprès de sa collègue Madame MERLEN, Présidente de l'OGS Handball pour savoir si elle avait eu à souffrir de mon sectarisme, voilà.

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire, si vous permettez, comme je suis mis en cause, je répondrai à sa déclaration. Premièrement, je maintiens mes propos, effectivement il y a des associations qui ne méritent pas, je ne vais pas les citer ici, je peux en citer plein d'associations qui n'ont pas accès aux locaux de la ville et c'est une obligation d'égalité de traitement. Je ne vais pas faire toute la liste des associations qui n'ont pas le droit à des locaux dans la ville, à des associations qui n'ont pas le droit aux salles sportives alors que, elles sont payées par nos impôts, je ne vois pas pourquoi telle personne aurait accès à la salle de sports et pas telle autre, du moment qu'elle est déclarée. Ensuite, sur votre invitation, je ne m'en souviens pas, et de toute façon, ça me regarde si je ne veux pas répondre à votre invitation, parce que là voyez-vous j'ai tous les courriers que j'ai envoyé à Monsieur le Maire et à votre majorité, j'attends toujours des réponses. Vous voyez il y a des accusés de réception, jusqu'à aujourd'hui vous ne répondez pas à mes courriers. Je termine, je vous ai laissé parler, je ne vous ai pas interrompu. Donc, j'attends qu'on réponde d'abord à mes courriers, aujourd'hui pour ce conseil municipal, j'ai demandé en commission, vous y étiez, vous présidiez la commission, je vous ai demandé la délibération qui a été envoyée au sous-Préfet concernant l'amende que la ville a payée pour un salarié de la ville et une autre délibération puisque j'ai décidé de les porter devant le Tribunal Administratif. Jusqu'à aujourd'hui je n'ai pas eu de réponse. Donc, j'ai du envoyer au Tribunal Administratif les documents qu'on m'envoie....

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, toutes ces informations sont parties et j'en prends pour témoins les collaboratrices efficaces qui nous entourent, elles m'assurent aujourd'hui que tout est parti, et bien oui, à votre adresse, il y a bien longtemps d'ailleurs, je pense même que c'était juste après le dernier conseil municipal. Il n'y a pas de blocage, quoi que ce soit, et je ne vais pas accuser la Poste, je la défends, mais réellement, c'est parti de chez nous. Et vous maintenez qu'il y a des associations, vous persistez, je vous dis qu'il n'y a aucune obligation légale, si on devait donner des locaux à toutes les associations, on ne pourrait pas Monsieur RIAH, ni des subventions, ni des locaux à toutes les associations qui se créent, il n'y a aucune obligation en ce sens. Voilà, on va clore là-dessus, sur le procès-verbal.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Juste un mot par rapport à l'article de notre groupe, si Madame l'Adjointe avait une raison évidente de ne pas donner le nombre d'élèves, il suffisait de nous le dire, on aurait très bien compris.

Monsieur le Maire :

Ça a été dit. C'est en respect de la grève administrative.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Mais finalement, Monsieur le Maire, bon, OK on ne le dit pas, il s'agissait du nombre d'élèves si j'ai bonne mémoire, elle nous a donné une explication qu'on peut comprendre. Mais, alors, ici on dit qu'on donne autant par élève, et après on va voter un budget. Il n'est pas difficile à n'importe qui de faire la division, de savoir combien il y a d'élèves, bon. Oui, d'accord, mais il suffisait qu'elle nous le dise. Il y a quand même une question de considération et de respect. Moi, je crois être quelqu'un et je crois que mes collègues aussi, si on nous dit que c'est secret, et bien c'est secret. On a le sens des responsabilités, quand même.

Monsieur le Maire :

Mais, Monsieur TERTULLIANI, c'est ce que Madame MARTIN a dit la dernière fois, a répondu, c'est en respect de la grève administrative qu'on s'est engagé auprès des directeurs d'écoles qui

respectent cette grève depuis des années aujourd'hui, de ne pas diffuser ces chiffres et vous comprendrez bien si on les diffuse on aura trahi cette confiance que les enseignants ont en la collectivité. Voilà, il n'y a pas de volonté de cacher, on a donné le nombre d'élèves par école et franchement, quel est le fond politique de ça ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Non, il n'y a pas de fond politique.

Monsieur le Maire :

On ne va pas « s'étriper » ici.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Non, mais il n'y a pas de fond politique, mais c'est simplement une question, on n'est pas des élèves, on est des adultes. On nous dit pourquoi et point !

Monsieur le Maire :

Et bien voilà, on vous l'avait dit. Il n'y a aucune volonté de cacher.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

On est assez grands garçons ou filles.

Monsieur Féthi RIAH :

Enfin, juste une précision Monsieur le Maire, par rapport aux écoles, moi j'ai demandé ce chiffre là. Vous savez, le droit vous autorise à faire une séance à huit clos, si vous ne voulez pas que l'information, le public l'entende, on peut la faire à huit clos, ou bien, vous auriez pu me dire, Madame MARTIN, par courrier, à titre privé, mais je ne vois pas en quoi les gens qui vous ont élus à 51 % vous ont donné le droit, à vous de le savoir ce chiffre, et nous qui avons été élus à 40 %, on aurait pas le droit de savoir ce chiffre. Ces chiffres là sont publics, Madame, et donc à partir du moment où ils sont publics.....

Monsieur le Maire :

Non !

Monsieur Féthi RIAH :

Pour les conseillers municipaux dans le cadre du Conseil Municipal ?

Monsieur le Maire :

Non ! Mais Monsieur RIAH, je ne le sais même pas combien il y a d'élèves !

Monsieur Féthi RIAH :

Référez-vous à l'article L2121-21.

Monsieur le Maire :

Mais oui. Mais je respecte la grève administrative.

Madame Corinne MARTIN :

Vous aviez les éléments dans les pièces du conseil, c'est-à-dire que vous aviez tous ici, tous ceux qui ont été élus, avaient la liste des écoles avec les effectifs par école, voilà, c'était ça. Simplement j'ai dit je ne donne pas les effectifs par classe, OK. Voilà. Maintenant, Monsieur RIAH, vous avez l'air de penser que, j'ai une jubilation intense à connaître une information que vous ignorez, et bien, pour votre gouverne, je ne cherche pas à savoir combien il y a d'élèves par classe, les techniciens du service qui ont la responsabilité de l'organisation des transports par exemple, qui est quelque chose d'extrêmement important, savent exactement combien il y a d'enfants par classe, je ne leur demande pas, parce que personnellement, je n'ai aucune jubilation à « savoir » voyez-vous, quand ça n'est pas utile.

Monsieur le Maire :

Bien on va clore ce chapitre. D'autres observations ? Non ? Je considère que ces procès-verbaux sont approuvés donc. Merci.

**Après les remarques de Messieurs Félix TERTULLIANI, Féthi RIAH et Gérald CORMIER, Monsieur le Maire soumet au vote les procès verbaux des Conseils Municipaux des 13 octobre et 17 novembre 2009.**

**VOTE :**

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Les procès verbaux des séances des 13 octobre et 17 novembre sont adoptés à l'unanimité.**

### **III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2009**

#### **A. ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR : Nicole FOURICQUET**

##### **1. Recrutement et rémunération des agents recenseurs – année 2010**

vu la loi du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité" et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui a pris effet en 2004,

vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-21-1,

vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

considérant qu'il appartient à la commune d'embaucher les agents chargés des opérations de collecte du recensement rénové de la population 2010 et de fixer les modalités de rémunération,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'embauche de 5 agents recenseurs, pour une durée déterminée, du 21 janvier au 27 février 2010.

Ceux-ci seront placés sous l'autorité administrative conjointe du coordonnateur et de la coordonnatrice adjointe désignés par Monsieur le Maire, et percevront chacun un salaire net de 900 € pour une collecte menée à son terme.

Cette rémunération ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Ouï ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les modalités de recrutement et de rémunération proposées ci-dessus pour les 5 agents recenseurs ;

**IMPUTE** la dépense aux chapitre et article correspondants du budget.

##### **2. Allocation gardiennage – église Saint-Jacques – année 2009**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le montant de l'indemnité allouée au prêtre chargé du gardiennage des églises communales, à savoir pour Grande-Synthe, l'église Saint-Jacques.

Par circulaire de la Direction des Relations des Collectivités Locales du 27 janvier 2009, Monsieur le Préfet de Région nous a fait connaître que lors de la préparation du projet de loi de finances 2009, il a été décidé de revaloriser cette indemnité de 0,79 %.

En conséquence, l'indemnité pour le gardiennage de l'église Saint-Jacques passera de 398,25 € à 401,40 € pour 2009.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette revalorisation

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### **DECIDE**

- De fixer l'allocation de gardiennage de l'église Saint-Jacques pour 2009 à 401,40 €
- D'imputer la dépense aux chapitre et article y afférent

### **3. Recrutement d'animateurs temporaires – vacances d'hiver et de printemps 2010**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les centres de loisirs sans hébergement fonctionnent durant les vacances d'hiver (du 08 au 20 février 2010) et les vacances de printemps (du 06 au 17 avril 2010).

Il conviendrait donc de prendre toutes les dispositions pour assurer l'encadrement des centres de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire propose donc le recrutement de :

- 100 animateurs et 8 directeurs pour les vacances d'hiver.
- 130 animateurs et 10 directeurs pour les vacances de printemps.
- 1 secrétaire du 06 avril au 17 avril 2010 (Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon).
- 1 magasinier du 01 avril au 17 avril 2010 (adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 2<sup>ème</sup> échelon).
- 3 infirmiers du 06 avril au 17 avril 2010 (Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe 3<sup>ème</sup> échelon)
- 6 animateurs « spécialistes » recrutés, commenceront leur contrat le 01 avril et l'achèveront le 17 avril 2010.

Les rémunérations seront calculées sur la base suivante pour les animateurs vacataires effectuant un ALSH en hiver ou au printemps :

- Animateur diplômé : adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe 3<sup>ème</sup> échelon.
- Animateur non diplômé : adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon.
- Directeur stagiaire : adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe temporaire 7<sup>ème</sup> échelon.
- Directeur diplômé : adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe temporaire 11<sup>ème</sup> échelon.

Pour les animateurs effectuant un contrat 7 heures par semaine (hors vacances scolaires) et un CLSH en hiver ou au printemps :

Les rémunérations seront calculées sur la base suivante :

- Animateur diplômé : adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe 3<sup>ème</sup> échelon.
- Animateur non diplômé : adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon.
- Directeur stagiaire : adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe temporaire 7<sup>ème</sup> échelon.
- Directeur diplômé : adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe temporaire 11<sup>ème</sup> échelon

Le traitement sera calculé sur un pourcentage du temps complet.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable au recrutement du personnel vacataire pour les vacances d'hiver et de printemps 2010 selon les conditions précédemment définies.

**IMPUTE** la dépense aux chapitre et article correspondants du budget.

## **B. PROGRAMMATION**

### **1. Programmation CUCS – Année 2010**

**RAPPORTEUR : Damien CAREME**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville de Grande-Synthe s'est inscrite au côté de l'agglomération de Dunkerque, avec les villes de Saint Pol sur Mer, Dunkerque, Coudekerque-Branche

et Tétéghem, dans la nouvelle contractualisation lancée par l'Etat, au titre de la politique de la ville : le contrat urbain de Cohésion Sociale.

Ce contrat urbain de cohésion sociale à été signé le 29 mars 2007 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois entre l'Etat, la Caisse d'Allocations familiales de Dunkerque, la Communauté Urbaine de Dunkerque et les 5 communes citées ci-dessus.

La ville et ses partenaires ont décliné leurs projets autour des thèmes imposés dans le cadre de la circulaire du 24 mai 06, à savoir :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'emploi, l'insertion et le développement économique,
- la réussite éducative et la jeunesse
- la promotion de la santé et l'accès aux soins
- la prévention de la délinquance
- la citoyenneté et la participation des habitants
- le développement culturel
- l'égalité des chances - l'intégration et la lutte contre les discriminations

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la programmation annexée à la présente délibération, pour l'année 2010

Oui ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **2. Demande de fonds de concours à la CUD au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique. - année 2009**

**RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait aucune incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permettra d'assurer pour les communes, au titre de l'année 2009, tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Pour ce qui concerne notre commune, sont concernées les écoles élémentaires Jules FERRY, Jean MOULIN, Pierre et Marie CURIE, Paul VERLAINE, CHABRIER, Julie DAUBIE, FREINET et les écoles maternelles CHABRIER et Julie DAUBIE et le montant et le détail des dépenses de fonctionnement supportées pour chacune d'elles au titre de l'année 2009 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, tel qu'annexé à la présente délibération, s'élève à **7 521 ,20 € TTC..**

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait donc procéder au versement d'un fonds de concours correspondant à ce montant, mais conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce fonds de concours doit préalablement être expressément sollicité par délibération spécifique de notre commune.

Où ce qui précède, et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**SOLLICITE** de la communauté urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours de **7 521 ,20 € TTC**. pour participer au fonctionnement de (s) école (s) au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**

**RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

### **1. Vente local commercial place du marché – M. Mme BENSABER**

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de vendre à M. et Mme BENSABER le lot commercial n°2 au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété, sis place du Marché, cadastré section BC n°275, d'une superficie de 86,70m<sup>2</sup> pour 601/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes. Le prix de vente est de 95.000,00 €, ce qui est conforme à l'avis des domaines, auquel se rajoutent les frais de géomètre et frais d'acte à la charge des acquéreurs. Le prix est payable en 7 versements semestriels de 6.000,00 € chacun pour les 6 premiers et de 59.000,00 € pour le dernier. Le tout productif d'intérêts calculés au taux légal en vigueur le jour de la signature de l'acte notarié et à compter de cette date.

La garantie de la Commune sera l'inscription d'un privilège de vendeur avec réserve de l'action résolutoire sur les biens vendus.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Juste quelques questions et puis un étonnement parce que en général, quand on achète un bien et bien on va à la banque et puis l'acheteur paie le vendeur et puis c'est fini, et puis là, c'est la ville qui se substitue à la banque. Nous on a rien contre les personnes qui achètent ce local, c'est une question de principe, parce que, lorsqu'on fait cette manipulation pour quelqu'un, ensuite, il s'agit de savoir si on pourra la faire pour tout le monde. Ça c'est une chose. Ensuite, et pour m'être occupé dans le temps de la commission communale de sécurité, est-ce que ces cellules là étaient prévues pour faire de la restauration ? Parce que c'est tout à fait particulier. J'ai le souvenir de quelqu'un qui voulait installer une activité de restauration au bas de la rue de la commune de Paris et qui n'a pas pu être fait, un, parce qu'il y avait des habitations au-dessus, et deux, il n'y avait pas de système d'évacuation des fumées et de tout ce qui peut se passer, et ensuite une troisième question, puisque ça s'est produit au Kebab, ils avaient des bouteilles de gaz, c'était interdit aussi. Parce que, évidemment, nous ça ne nous regarde pas ce qu'ils font, mais encore faut-il savoir si ce qui se fait est compatible.*

Monsieur le Maire :

*Moi je vais répondre simplement sur la commission communale de sécurité, peut être Martial apportera des précisions sur le montage financier, ça c'est déjà fait dans la collectivité, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel. Bien évidemment la commission communale de sécurité, elle passe, elle regarde la conformité, avec les pompiers, la police, et que si ce n'est pas en conformité, on interdit l'ouverture et la poursuite de l'activité dans de telles conditions. On l'a déjà fait à de multiples reprises, même sur des services de la ville d'ailleurs, qu'on a arrêté de faire fonctionner, jusqu'à remise aux normes au niveau de la commission de sécurité. Encore une fois, c'est Didier BOMMELAERE qui suit ça aujourd'hui, la commission elle est aussi intransigeante qu'elle a été avant. Donc, voilà, pour moi il n'y a pas de problèmes au regard des commissions de sécurité. Je ne sais pas si elle est passée d'ailleurs, tout ça c'est regardé, et je pense qu'on est une des meilleures commissions de sécurité sur le coin aux dire des pompiers. Je n'ai pas intérêt à faire des passe-droits, s'il arrive un problème, vous savez que je suis responsable pénalement, je n'ai vraiment pas intérêt à outrepasser quoi que ce soit.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Non, le problème, c'est que vous vous avez la responsabilité, mais si quelqu'un se lance dans une activité, qu'il investit dans de l'argent, et qu'ensuite il ne peut pas l'exercer, bon, ça cause des situations qui ne sont pas souhaitables.*

Monsieur le Maire :

*Je pense que les gens qui investissent, ils savent pourquoi ils investissent et qu'ils ont le droit. C'est comme quand on regarde un plan d'occupation des sols, quand on va acheter un terrain, pour savoir...*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Justement pas, parce que bien souvent on a tellement envie de faire quelque chose qu'on oublie certaines dispositions. Mais ce qui nous étonne en tout cas, c'était une activité de vidéo-club, ces cellules autant que je sache, il n'y a pas de cheminée qui traverse les appartements pour évacuer à l'atmosphère les fumées et tout ce qui pourrait y avoir, quoi.*

Monsieur le Maire :

*Franchement, tout ça va être vu, si ce ne l'est pas encore, et mis aux normes, d'abord de sécurité et aussi d'hygiène, parce qu'il n'y a pas que la commission de sécurité, il y a aussi les commissions d'hygiène quand c'est des activités de restauration. Monsieur RIAH ?*

Monsieur Féthi RIAH :

*Juste pour compléter, enfin je voulais dire que tout à l'heure on nous donne des leçons de droit etc... et là encore une fois, on tombe encore dedans, c'est-à-dire que, personnellement nous on n'est pas contre la vente, au contraire, j'ai toujours critiqué le fait que la mairie achète des cellules commerciales et moi je pense que les cellules commerciales doivent être données aux commerçants pour qu'ils puissent faire du commerce, mais c'est la question encore une fois de l'égalité de traitement. Moi c'est une notion à laquelle j'insiste beaucoup et j'en parlerai pendant tout mon mandat, je ne me tairai pas là-dessus, que ce soit l'égalité de traitement entre les associations ou entre les citoyens. Moi, est-ce que vous me donnez la garantie, Monsieur le Maire, parce que, en commission on ne nous a pas donné cette garantie là, en commission on nous a dit que ce montage financier s'est fait une fois ou deux pour EMMAUS, bon, EMMAUS ça se comprend, c'est une activité à but non lucratif et c'est pour aider les pauvres, et d'intérêt général, mais est-ce que vous vous engagez à toute personne, d'autant plus qu'on nous parle de la suppression de la taxe professionnelle, est-ce que la commune, la majorité s'engagera si une personne veut acheter une maison à la ville, à faire payer en 10 fois sans..., à faire payer en 10 fois. Est-ce que demain si Monsieur lambda vient au service Droits des Sols et veut acheter une maison qui appartient à la commune, est-ce qu'on lui fera le même montage financier ?*

Monsieur le Maire :

*Attendez, on ne parle pas de maison !*

Monsieur Féthi RIAH :

*Non, je vous donne l'exemple, je vous dis : est-ce que demain vous accepterez de faire ce même montage avec un autre citoyen ?*

Monsieur le Maire :

*Non, non. Ce n'est pas la personne, c'est la finalité. C'est une cellule commerciale, cellule commerciale ville qui n'avait pas de repreneur, qui appartient à la ville, c'est un bien qui appartenait à la ville. Les biens qui appartiennent à la ville, il y en a de moins en moins puisqu'on les vend au fur et à mesure, et vous en êtes d'accord, vous venez de le dire. Donc, à chaque fois qu'on est devant cette situation et on adapte à chaque fois la situation, mais vraiment sur des choses qui sont de la propriété de la ville. Sur les autres, ce n'est pas moi qui vais servir d'intermédiaire entre quelqu'un qui vend et quelqu'un qui achète.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Non, je parle d'une maison qui appartient à la ville. Je parle, si demain, la ville....*

Monsieur le Maire :

*On est bien d'accord et donc chaque...*

Monsieur Féthi RIAH :

*...on décide de changer d'affectation un logement de fonction...*

Monsieur le Maire :

*Non, je ne vous parle pas des logements de fonction.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Oui, mais moi je vous en parle.*

Monsieur le Maire :

*Non, mais pas moi ! Je remets les choses, c'est du développement économique, le commerce, ce n'est pas de l'habitat, c'est du développement économique.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Du développement économique, je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas la porte ouverte à tout.*

Monsieur le Maire :

*Non, non ! Donc c'est du développement économique, c'est un service qu'on apporte à la population, c'est un service qu'on apporte à la collectivité. Quand vous achetez un appartement, une maison ou un terrain, ce n'est pas la même chose.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Si je pouvais terminer mon intervention, c'était aussi par rapport, je pense que c'est une copropriété qui gère l'ensemble de ces cellules commerciales, enfin, vous me dites si je me trompe, et donc, il y a un règlement intérieur, donc il y a eu un changement d'affectation, de destination du local par les copropriétaires, parce que je pense qu'après il faudra déposer un permis de construire, c'est ça je pense la question que Monsieur TERTULLIANI posait, c'est qu'il y aura un permis de construire qui va être déposé pour changer l'affectation du local, non ?*

Monsieur le Maire :

*Monsieur RIAH, je ne suis pas technicien, donc...., je ne suis pas propriétaire, donc je ne sais pas comment ça marche les copropriétés. Je pense que tout est fait dans les règles sinon ça ne marche pas. Donc, je fais confiance aux services, ils organisent les choses, proposent, ils mettent en œuvre. Donc je pense que toute la procédure, je demande simplement, on va s'en assurer, on vous fera la remontée de l'ensemble de ces interrogations auxquelles je ne peux pas répondre ce soir, je suis désolé.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Ce n'est pas qu'on ne fasse pas confiance aux services, Monsieur le Maire, c'est qu'on veut prendre notre décision en toute connaissance de cause. Je vous donne un exemple, le 17 décembre dernier, 2008, on a délibéré pour vendre un terrain à la société » Orck Immo » et jusqu'à aujourd'hui la société « Orck Immo » n'existe pas et jusqu'à aujourd'hui, le terrain appartient toujours à la mairie, j'ai demandé aux hypothèques, le terrain nous appartient toujours, donc la vente ne s'est pas faite. Si la vente ne s'est pas faite, c'est que la société n'existe pas. Donc ce n'est pas que je ne fais pas confiance aux services, mais avant de délibérer, avant de donner ma voix à quelque chose, je veux être sûr que tout est clair.*

Monsieur le Maire :

*Monsieur RIAH, une vente que l'on organise, ce n'est pas moi, Damien CAREME, qui fait l'acte de vente ou les services juridiques qui rédigent l'acte de vente, on passe par des notaires. Oui, mais moi derrière c'est des notaires qui sont là. Si les sociétés n'existaient pas, le notaire nous dirait : Monsieur ce n'est pas possible, il n'y a pas de société. Il se peut que cette société, dont je ne me souviens plus, ait eu des problèmes économiques, qui font qu'elle retarde la vente, ça je veux dire.... Arrêtez de dire qu'elle n'existe pas. Notre notaire a en face de lui des gens avec un acte juridique, avec des gens qui sont représentés, qui ont les papiers, sinon il nous dit : Monsieur ça n'existe pas, on vend à un fantôme. Donc, la vente ne se fait pas. mais si, Monsieur RIAH, arrêtez de dire non. Vous savez bien comment ça marche.*

Monsieur Féthi RIAH :

*J'invite tous les habitants à aller sur infogreffe, le site officiel pour connaître une société, vous mettez « Société Orck Immo », vous ne trouverez aucun résultat. Et vous demandez au Tribunal de*

Commerce ou vous demandez à la Chambre de Commerce, cette société n'est pas répertoriée. Elle n'existe pas, Monsieur le Maire. Je ne mens pas.

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas dit que vous mentiez. Je n'ai pas dit du tout ça. Infogreffe, est-ce-qu'il y a les entreprises belges ? Je ne sais pas si elle n'est pas belge d'origine cette société, ou luxembourgeoise, non mais attendez, moi je vous dis quand je signe un acte de vente ce n'est pas moi qui, enfin si je le signe mais avec le notaire de la collectivité et le notaire de celui qui achète, ils se mettent d'accord, les pièces juridiques sont blindées, le traitement juridique est fait, voilà. Peut être que ce n'est pas sur infogreffe, je ne sais pas si la société n'est pas immatriculée en Belgique ou en Suisse ou en Allemagne, je n'en sais rien. Ça je dois vous dire encore une fois, on a des gens compétents pour ce genre de chose.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc, on revient à ce qu'on disait, on ne sait pas tout d'autant plus que si la vente n'a pas eu lieu, c'est que la société n'existe pas. Parce que si vous dites qu'elle existe, on aurait signé, vous auriez signé il y a 6 mois chez le notaire.

Monsieur le Maire :

Je n'arriverai pas à vous dire que, ce n'est pas parce qu'on décide d'un truc qu'il se fait forcément dans le mois qui suit, parce que l'entreprise peut avoir, entre le moment où elle a décidé d'acheter et le moment... vous savez on a vendu des terrains il y a deux ans à des entreprises qui aujourd'hui revendent, parce qu'elles ne vont pas bien, elles revendent. Donc ce cas là existe aussi. Par contre elle se dit on va laisser passer la crise et par contre, la vente m'intéresse toujours, donc on garde ce terrain là. Voilà, je n'essaie pas de vous persuader, je n'y arriverai pas, je le vois. Y-a-t-il d'autres demandes d'information ?

Monsieur Martial BEYAERT :

Je voudrais juste intervenir, moi je suis un petit peu étonné sur le fait que vous êtes un peu contre le procédé d'une vente à terme, parce que c'est ce dont il s'agit ici aujourd'hui pour le local de Monsieur BENSABER qui souhaite acquérir ce local au prix qui est fixé par les Domaines, parce que je pense que quand on fait du développement économique et qu'on connaît actuellement le système bancaire qui est assez difficile d'accès pour certaines personnes, je pense que le principe d'une vente à terme, qui a déjà été fait dans notre commune, je pense que c'est un bon principe, parce que c'est un lien entre la personne qui crée sa société et la collectivité. Et deuxième chose, ne croyez pas que c'est sans intérêts, parce que je vous entendais Monsieur RIAH nous dire tout à l'heure, que c'était un dix fois sans frais, non ce n'est pas dix fois sans frais, si, si vous avez dit ça, dix fois sans frais. On va réécouter les bandes, ce n'est pas grave. Mais ne croyez pas, c'est bien encadré, et moi je pense que pour le développement économique, c'est quand même une bonne chose, alors maintenant c'est vrai qu'on ne pourra pas vous promettre de mettre ce système en place pour tous les dossiers, chaque dossier est unique dans le développement économique, mais après si on peu des fois, pas se substituer aux banques, mais donner un coup de pouce à des gens qui ont envie de créer une entreprise sur Grande-Synthe pour développer un quartier, je pense que c'est quand même un petit peu de notre responsabilité de le faire. Sur le deuxième sujet dont vous nous parliez, la Société Orck Immo, de mémoire par rapport au dernier conseil municipal où on en avait discuté, je pense que c'est une SCI, donc c'est certainement une société satellite d'une autre société qui existe déjà et qui va se créer pour l'achat de ce terrain, de cette parcelle de terrain. A mon avis, le principe de la SCI, c'est un petit peu ça. Donc là, je n'en dirai pas plus, mais à mon avis, c'est plutôt ce montage financier qui est fait pour séparer les biens de la société au niveau terrain et les biens de la société au niveau production. Je pense que c'est simplement ça. Ce n'est pas une société fantôme.

Monsieur le Maire :

Oui, oui. Pour donner des compléments d'information, les entreprises ont toutes après des ressorts différents. Moi j'ai aussi aidé des entreprises à obtenir des subventions sur la Communauté Urbaine, des aides à la Communauté Urbaine ou au Conseil Régional. En fonction de leur activité, elles ont toutes un coup de pouce à un moment donné derrière et là je veux dire, ce n'est pas une généralité qu'on fait mais ça permet aussi de vendre une cellule commerciale et ce n'est pas notre vocation je pense d'être propriétaire de cellules commerciales.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Juste une précision, je répète qu'on n'a rien contre les personnes qui achètent, ce n'est pas la question. Deuxièmement, nous pensons, enfin je pense que les professionnels des prêts d'argent, ce sont les banques, parce que à la banque, ils savent très bien comment ça se passe et je ne voudrais pas faire du catastrophisme mais ces personnes vont se lancer dans une activité de restauration, Dieu sait s'il y a de la concurrence dans ce domaine et Dieu sait s'il faut assurer ses arrières et par exemple, dans les banques lorsque vous contractez un prêt vous avez loisir de prendre une assurance qui vous garantit en cas de non-réussite, enfin il y a toutes sortes de choses qui se font et vue la somme engagée, la ville ne s'est pas lancée dans une histoire comme ça. Donc, c'est bien à l'acquéreur de faire ça et notre souci c'est de se dire que si malheureusement l'affaire ne marchait pas bien, et bien, voilà des personnes qui vont se retrouver dans un imbroglio pas possible et puis ce n'est pas bien quoi. Bon la ville elle récupère son bien, donc elle n'aura rien perdu, mais on ne leur souhaite pas bien sûr de ne pas réussir. Mais enfin, se substituer à un établissement bancaire dont c'est le métier, c'est.... Et alors bon, pour vous dire la vérité, je me suis renseigné, aujourd'hui les taux pratiqués par les banques, si on sait négocier, ce n'est pas supérieur à ce que la ville va faire, c'est absolument dans ces eaux là.*

Monsieur le Maire :

*Bien. J'ai bien noté vos observations. Il y a des oppositions à l'adoption de cette délibération ? L'ensemble du groupe ne participe pas au vote ? Les 5. OK merci.*

*Ne participent pas au vote : Félix TERTULLIANI, Geneviève WILLOT, Féthi RIAH, Jean-Claude AUBRUN, Delphine AJUTO, Monique MERLEN*

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de vendre à M. et Mme BENSABER le lot commercial précité au prix de 95.000,00 € selon les modalités précitées ;

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires qui se révéleraient nécessaires ;

**CHARGE** l'étude de Maître PROUVOST, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

## **D. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **1. Attribution de subventions sur le « fonds d'aide exceptionnelle aux associations » au titre de l'année 2009**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **143 000.00 €** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnelle aux associations », au Budget Primitif 2009.

Un crédit complémentaire de **600 €** est ouvert par décision modificative, ce jour.

Les subventions accordées au titre de ce fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une liste de subventions à verser au titre de ce fonds

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition

**IMPUTE** les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

### **2. Avances sur subventions au titre de l'année 2010**

Monsieur le Maire :

*Il y a ensuite 7 délibérations concernant 7 associations comme il est de tradition de le faire, qui emploient généralement du personnel, et à ce titre là, qui ont besoin de fonds de roulement en attendant le vote du budget 2010, donc qui nécessitent d'avoir un acompte sur la subvention que nous*

voterons lors de l'adoption du budget, il s'agit de l'ASTV, de la Maison de l'initiative, de l'amicale du personnel communal, du centre de santé, de l'Office de Tourisme, de la Compagnie des Mers du Nord et de Côté Quartiers. Est-ce qu'on peut adopter en groupe ? Oui, Monsieur TERTULLIANI ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, sauf on va s'abstenir sur une association, l'ASTV pour simplement parce que le Conseil Municipal c'est 35 membres, l'ASTV, nous on n'existe pas et donc, voilà, c'est pour cette raison là qu'on s'abstient.

Monsieur le Maire :

Oui. Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

Oui, toujours pour compléter, c'est quelque chose qui me tient à cœur, l'ASTV. L'ASTV est une chaîne locale, une association loi 1901 qui reçoit quand même de la ville 640 000 € chaque année, ce qui n'est pas rien, c'est une grosse somme que très peu de ville peuvent donner à une association, c'est une association qui a été récompensée, enfin l'initiative de votre père avait été récompensée par une Marianne d'Or dans les années 80, ce qui était une bonne chose. Et ça s'est totalement dégradé depuis mars 2008, ça se dégrade encore plus, je le dis clairement, au niveau des programmes, ça n'est pas mieux et surtout l'ASTV qui a signé une convention avec le CSA, que j'ai relancé encore la semaine dernière, elle se doit, comme toute chaîne locale, elle se doit de respecter la pluralité des expressions. A partir du moment où nous, nous représentons 40 % des suffrages des grand-synthois, 40 % ce qui n'est pas rien, et si on ajoute les 10 %, enfin les 9 % de Madame DESMAZIERES, ça fait quasiment un grand-synthois sur deux qui n'ont pas voté pour vous, je ne vois pas pourquoi les élus de la majorité passeraient en boucle sur cette chaîne pour défendre leurs projets, ce qui est leur droit, mais qu'on nous donne à nous, l'occasion de critiquer, que ce soit une critique positive ou négative, imaginez si Nicolas SARKOZY passait tous les soirs et que pendant deux ans... Oui, je suis désolé, mais moi je regarde la chaîne parlementaire, je regarde les autres chaînes, je regarde TF1, France 2, beaucoup de chaînes, sur internet etc.... Je peux entendre quand même des dirigeants du parti auquel j'appartiens le Modem, je peux entendre les dirigeants.... Hier j'ai entendu le Front National qui représente quand même 10 % de la population. Tout le monde a le droit de s'exprimer, c'est ça la démocratie. Si maintenant l'ASTV décide d'arrêter de diffuser, d'arrêter de faire la promotion de votre politique, je ne dirai rien, on n'a pas à passer, mais à partir du moment où il y a promotion de vos actions, notamment comme récemment vous avez défendu votre écoquartier, ce qui est votre droit, mais à ce moment là, on doit donner la parole à l'opposition pour qu'elle puisse exprimer son point de vue, c'est ça la démocratie, et jusqu'à aujourd'hui, tous les élus de la majorité, enfin bon nombre d'adjoints y compris ceux qui vous ont rejoint comme Madame DESMAZIERES, ont le droit eux de s'exprimer sur cette chaîne publique et nous nous n'en aurions pas le droit. Donc c'est un déni de démocratie, ça va contre l'esprit républicain que vous avez défendu pendant votre campagne et je réitère, je fais appel au CSA d'autant plus que maintenant on rentre dans une période électorale pour les Régionales et que vous êtes candidat, il y aura toujours une peur d'instrumentalisation de cette chaîne, et je crois qu'elle doit nous donner notre temps d'antenne et c'est écrit dans la convention, et j'ai relancé Monsieur Michel BOYON et j'espère que l'ASTV va nous entendre et son conseil d'administration, qu'ils vont utiliser correctement ces deniers publics afin qu'ils bénéficient à tous les grand-synthois et pas que ceux qui ont voté, parce que tout à l'heure Monsieur CORMIER nous dit « on ne fait pas pression sur ceux qui n'ont pas voté » mais là en l'occurrence, c'est quoi ? il n'y a que ceux qui ont voté pour vous qui passent à la télé. Ça veut dire que Madame DESMAZIERES qui était privée d'antenne pendant sept ans, parce qu'elle vous a rejoint et que vous l'avez « adoubée », aujourd'hui elle a le droit de passer à l'ASTV, mais moi je ne vais pas me soumettre, je ne vais pas passer à l'ASTV parce que je me serais soumis à votre politique. On ne se soumettra pas Monsieur le Maire, on ne fera pas comme Madame DESMAZIERES, on ne fera pas volte face, et donc, on réclame notre droit d'antenne.

Monsieur le Maire :

Moi je fais une conférence de presse, j'invite la presse, il n'y avait pas que l'ASTV. Dans la Voix du Nord....

Monsieur Féthi RIAH :

On fait des conférences de presse, Monsieur le Maire, jamais l'ASTV n'est venue à nos conférences de presse !

Monsieur le Maire :

*Attendez, je ne vous ai pas interrompu. Arrêtez maintenant ! Dans la Voix du Nord qui a relaté la conférence de presse, vous n'étiez pas interviewé Monsieur RIAH !*

Monsieur Féthi RIAH :

*La Voix du Nord c'est privé, ce n'est pas public. Ils n'ont pas 640 000 € de notre ville, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire :

*Ils ont la même déontologie que les journalistes de l'ASTV, Monsieur RIAH. Ils répondent aux mêmes... Mais si, Monsieur RIAH ! Que vous le vouliez ou non, ils ont les mêmes règles de fonctionnement. Donc, on ne va pas refaire le débat de l'ASTV....*

Monsieur Féthi RIAH :

*Juste pour préciser, je termine ma réflexion... vous parlez de la Voix du Nord....*

Monsieur le Maire :

*Non, non, vous avez terminé, Monsieur RIAH, c'est terminé. Je ne vais pas...*

Monsieur Féthi RIAH :

*Vous avez vu, vous n'aimez pas la contradiction. Vous n'êtes pas un républicain parce que dès que vous êtes gêné, vous empêchez les autres de s'exprimer. Sur la Voix du Nord, vous en parlez, la Voix du Nord m'a consacré des articles ainsi que le Phare Dunkerquois, donc pourquoi un journal qui est privé, comme la Voix du Nord et le Phare Dunkerquois nous interviewent à plusieurs reprises, peut être pas dans le cadre de votre expression à vous, mais ils sont déjà venus vers nous et ont pris note de ce qu'on a dit. Mais l'ASTV qui reçoit un financement public, quand même, je répète, 640 000 €, ce n'est pas rien, jusqu'à aujourd'hui, nous ne sommes pas interviewés et si on est interviewé, il ne faut pas qu'on critique votre politique. Je ne suis pas d'accord. C'est comme si Ségolène ROYAL, elle passait sur France 2 mais elle n'a pas le droit de parler de Nicolas SARKOZY, vous trouvez ça normal ?*

Monsieur le Maire :

*Vous avez terminé ? Voilà. Peut être que vous allez entendre des réponses, Monsieur RIAH. Ça fait depuis 1984, je ne sais pas si vous étiez né à cette époque là, que l'ASTV existe, 1982 d'ailleurs, là aussi je ne sais pas non plus si vous étiez né, j'étais membre fondateur de cette association. Je m'en enorgueilliss effectivement. Elle fonctionne toujours de la même manière depuis cette année là, depuis 1984, Monsieur RIAH, depuis 1984, peut être qu'elle fonctionne même de manière beaucoup plus autonome qu'elle ne fonctionnait avant.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Quoi ! ça veut dire quoi concrètement ?*

Monsieur le Maire :

*Chut ! Monsieur RIAH, ça y est, je vous ai demandé si c'était terminé, c'est terminé ! D'accord ! Chacun a son temps de parole, écoutez les réponses qu'on vous fait. Donc, je vous le disais, je fais une conférence de presse sur ça, il y en a une autre que Gérald CORMIER a fait sur le pôle Sport, parce qu'il faut qu'on avertisse la population, il faut bien qu'on donne des comptes sur l'utilisation de l'argent public par tous les médias, et donc les médias relatent ce que nous faisons à la conférence de presse, Monsieur RIAH. N'y voyez pas d'obstruction, je pense que vous êtes déjà passé à l'ASTV, moi on me le dit...*

Monsieur Féthi RIAH :

*Oui, mais pas pour critiquer...*

Monsieur le Maire :

*D'accord...*

Monsieur Féthi RIAH :

*... je ne peux pas critiquer.*

Monsieur le Maire :

... je ne sais pas, une sortie de conseil municipal ou ailleurs, ou dans les autres journaux, sur les actions que vous menez dans la ville puisque vous nous taxez de faire de l'ostracisme et d'éviter. Voilà, Monsieur RIAH, c'est comme ça. Maire, Adjoint, on a les responsabilités de mener à bien un certain nombre de politiques, et bien oui, on doit expliquer ces politiques, c'est tout. Il n'y a pas de prosélytisme politique dans ce qu'on dit, jamais ! Jamais ! Jamais ! On explique notre action municipale pour laquelle la majorité des grand-synthois nous ont élu. Voilà, on va clore le débat.

Monsieur Féthi RIAH :

Juste un mot en plus. J'entends bien ce que vous dites et c'est vrai que depuis 1984, que ce soit du temps de votre père ou du temps de DEMARTHE ou de votre temps, il est clair et net que le fonctionnement est resté le même mais justement le problème c'est qu'on oublie une chose puisqu'on est là pour débattre, qu'on a plusieurs associations, je pense que sur les autres on n'a pas beaucoup de choses à dire, mais vous omettez quelque chose Monsieur le Maire d'essentiel, c'est que vous oubliez qu'une société évolue, et quand elle évolue, elle vote des lois et votre parti, le parti socialiste a voté une loi en 2002, juste avant de perdre face à Jacques CHIRAC, elle a voté une loi pour la démocratie locale, alors je veux bien qu'on puisse imposer à Monsieur DEMARTHE, qui a l'époque n'avait pas cette loi, je veux bien qu'on puisse l'imposer à votre père à son époque...

Monsieur le Maire :

Depuis 1984.

Monsieur Féthi RIAH :

...mais en 2002, il y a une loi qui a été votée, que votre parti a voté, ainsi que le parti de Madame DESMAZIERES et qui donne ce droit, c'est la différence entre 1984 et 2009.

Monsieur le Maire :

Sauf que vous oubliez une chose, c'est une association loi 1901, ce n'est pas le journal municipal de la ville, voilà, Monsieur RIAH, c'est la grosse différence, ce que vous ne voulez pas entendre. Mais c'est comme ça, c'est une association loi 1901 dans laquelle les élus de la ville ne sont pas majoritaires, Monsieur RIAH.

Monsieur le Maire :

Voilà. Vous êtes contre ? Vous vous abstenez sur l'ASTV. Les autres, il n'y a pas d'oppositions ? Je vous passe la liste des personnes qui sont membres des conseils d'administration, qui ne peuvent pas participer aux votes, vous l'avez, on est d'accord.

Madame Laurence AJUTO :

Concernant Côté Quartiers, sur le projet de délibération, il n'y a pas Geneviève WILLOT.

Monsieur le Maire :

Mais comme elle est absente, de toute manière.

Madame Laurence AJUTO :

Mais comme elle a donné un pouvoir, je préfère le dire.

Monsieur le Maire :

Merci de le préciser.

## **2.1.A.S.T.V.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'ASTV aura à faire face dès janvier 2010 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2010

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

**VOTE :**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 6 (*F. TERTULLIANI, G. WILLOT, F. RIAH, JC AUBRUN, D. AJUTO  
M. MERLEN*)

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**APPROUVE** le versement d'une avance sur subvention à l'association pour un montant de **160 000 €**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2010

**Ne participent pas au vote : Olivier BERTHE, Gérald CORMIER, Nadine ODOT, Jean-Claude MORET**

### *2.2. Maison de l'Initiative*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Maison de l'Initiative aura à faire face dès janvier 2010 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2010

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une avance sur subvention à l'association pour un montant de **400 000 €**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2010

**Ne participent pas au vote : Nicole FOURICQUET, Sélina CHABAB, Evelyne HAEGMAN, Ahmed CHERIET, Sandrine ESPOSITO, Chaabani LASOA**

### *2.3. Amicale du Personnel Communal*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Amicale du Personnel Communal aura à faire face dès janvier 2010 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2010

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une avance sur subvention à l'association pour un montant de **280 000 €**

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2010

### *2.4. Centre de Santé*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Santé aura à faire face dès janvier 2010 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2010

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une avance sur subvention à l'association pour un montant de **135 000 €**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2010

**Ne participent pas au vote : Damien CAREME, Sandrine ESPOSITO, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Didier BOMMELAERE, Sélina CHABAB, Ellen LEBECQUE**

### *2.5. Office de Tourisme*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Office de Tourisme aura à faire face dès janvier 2010 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2010.

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une avance sur subvention à l'association pour un montant de **22 000 €**

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2010

**Ne participent pas au vote : Nadine ODOT, Patrick GARNIER**

### *2.6. Compagnie des Mers du Nord*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Compagnie des Mers du Nord aura à faire face dès janvier 2010 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2010

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une avance sur subvention à l'association pour un montant de **20 000 €**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2010

### *2.7. Côté Quartiers*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Côté Quartiers aura à faire face dès janvier 2010 à des dépenses de fonctionnement et qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention qui sera inscrite en sa faveur au Budget Primitif 2010

En vertu des dispositions de l'article L 2131 11 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant la prise illégale d'intérêt, le (les) membre (s) du Conseil Municipal concerné(s) et mentionné(s) ci-contre ne prend (prennent) pas part au vote pour cette association.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une avance sur subvention à l'association pour un montant de **200 000 €**.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget et régularisée sur le crédit voté pour cette association lors du Budget Primitif 2010

**Ne participent pas au vote : Ahmed CHERIET, Karima TOUIL, Didier BOMMELAERE, Evelyne HAEGMAN, Geneviève WILLOT**

## **3. PSU - Actualisation annuelle des barèmes plancher et plafond fixés par la CNAF**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales a mis en place en 2004 « la prestation de service unique » qui s'applique aux modes de garde des enfants de 0 à 4 ans en halte-garderie et en crèche collective et familiale.

La PSU est une prestation qui permet d'accompagner le gestionnaire de manière équitable quel que soit le niveau de participation des familles accueillies.

La participation familiale est basée sur un taux d'effort modulé en fonction du nombre d'enfants à charge, appliquée aux ressources de la famille.

L'application de ce barème nécessite de retenir des ressources annuelles minimales (plancher) et maximales (plafond). Ces montants sont réévalués annuellement par la CNAF.

*Monsieur le Maire :*

*C'est la Caisse Nationale des Allocations Familiales qui nous a demandé de passer cette délibération sous peine de ne plus verser la P.S.U. , la prestation de service unique, c'est dans le langage de la CNAF. C'est une information, on n'a même pas notre mot à dire, c'était simplement pour informer le Conseil Municipal, il n'y a même pas de vote sur cette délibération.*

Oui ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal,

**PREND ACTE** de la réactualisation annuelle du barème plancher et plafond fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans le cadre de l'attribution de la prestation de service unique.

## **E. CONTRATS – MARCHES**

### **1. Réseau câblé - Procédure de Délégation de Service Public**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18 et L. 1425-1,

Vu l'avis du Comité Technique paritaire du 4 décembre 2009,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 novembre 2009,

Considérant :

- Que la commune de Grande-Synthe a développé et entretenu le réseau câblé,
- Que la commune de Grande-Synthe a manifesté la volonté d'adopter un nouveau contrat de délégation de service public sous forme de concession afin d'assurer l'extension et l'entretien du réseau câblé,
- Que compte tenu de la spécificité de la gestion des infrastructures de télécommunication et de l'importance des compétences techniques, déléguer la gestion de ce service public permet à la commune de Grande-Synthe de s'appuyer sur les compétences techniques et les moyens financiers d'un professionnel, tout en lui permettant de conserver le contrôle de cette gestion,
- Le contrat de concession devra prendre en compte la stratégie de la commune de Grande-Synthe qui consiste à moderniser le réseau existant, propriété de la commune, en remplaçant les câbles existants par de nouveaux câbles en fibre optique, et permettre l'exploitation de ce réseau ainsi que la commercialisation des services aux usagers.

*Monsieur le Maire :*

*Vous le savez, nous en avons déjà parlé au cours de ce conseil municipal, la nécessité de faire évoluer notre réseau câblé qui est en fin de vie et qu'il va falloir rénover complètement et sur lequel nous souhaitons rendre d'autres services. Nous avons donc mis en place une commission consultative des services publics qui s'est réunie le 25 novembre dernier, nous avons rencontré aussi le Comité Technique Paritaire le 4 décembre dernier et l'ensemble de ces deux commission et comité ont opté pour le choix d'une délégation de services publics, une concession, pour l'extension et la gestion du réseau câblé conformément au rapport de présentation qui vous a été remis. En gros de quoi il s'agit, c'est que le réseau câblé de Grande-Synthe est constitué aujourd'hui de 123 kilomètres de câble coaxial, que celui-ci, je le dis, n'a pas été entretenu correctement durant ces vingt dernières années, la concession qui était signée avec, à l'époque, CENOD TV Câble, et puis ensuite, TDF Câble et aujourd'hui Numéricable, arrive à échéance en mars 2012. On a d'énormes problèmes sur ce réseau et malheureusement il n'y a plus qu'un seul opérateur qui peut gérer ce type de réseau. Nous*

avons donc décidé d'anticiper pour sa mise à jour, c'est-à-dire que nous avons mené une étude technique pour remplacer le coaxial de ce réseau par de la fibre optique qui ira jusqu'à chez l'habitant pour faire du réseau câblé de la ville un réseau à très haut débit, ce qui permettra aujourd'hui de ne plus avoir que la télédistribution comme c'était le cas à l'époque où la concession s'est faite mais plutôt aujourd'hui ce qu'on appelle aujourd'hui du triple-play, c'est-à-dire de la télévision haute définition, de la téléphonie gratuite et de l'internet à très haut débit chez l'ensemble des habitants, ce qui nous permettra de résoudre les problèmes de certains quartiers, Monsieur RIAH les connaît bien, dans le quartier de l'Albeck, dans le quartier des Anciens Jardiniers, dans le quartier des deux-synthe par exemple où les habitants sont connectés au nœud de raccordement des abonnés de France Telecom qui se trouve au Jeu de Mail, la distance entre le Jeu de Mail et les habitants de l'Albeck ou des Anciens Jardiniers étant de 7 kilomètres et quelques, il n'est pas possible d'avoir du haut débit sur les lignes téléphoniques, donc c'est complémentaire ce réseau à ce que fait la Communauté Urbaine sur la boucle numérique d'agglomération. Ce qui est prévu, c'est que nous remplacions donc ce câble coaxial par de la fibre optique, que nous choissions ce qu'on appelle un « opérateur » d'opérateurs, c'est à dire que vous aurez le choix d'avoir les prestataires que vous désirez sur le réseau et c'est quelqu'un qui va gérer l'ensemble du fonctionnement du réseau, de ce nouveau réseau câblé qu'on mettra en œuvre. L'échéancier, il y a toute une procédure administrative à mener qui est relativement longue qui pourrait nous mener à la fin du premier semestre 2010 et une fin des travaux, après ça pourra aller vite, parce que notre réseau est enterré, donc il suffit de substituer les câbles par d'autres ce qui entraînera peut être quelques coupures de télévision un jour ou deux chez les abonnés le temps de faire les jonctions, mais on estime qu'en un an le réseau serait remis complètement à neuf, donc dans les meilleures conditions, et on enchaînera avec Numéricable, une négociation pour la fin anticipée peut être du contrat que nous avons avec eux, on verra bien, mais ils peuvent continuer à distribuer leurs services sur le réseau fibre, comme ils le faisaient sur le réseau coaxial, il n'y aura pas d'autres problèmes. Voilà, donc, on lance cette procédure, enfin, ce que était proposé, après la consultation de la commission consultative des services publics locaux et le comité technique paritaire, je vous demande donc de vous prononcer sur cette délibération et d'adopter le principe d'une procédure de délégation de service public, une concession, pour l'extension et la gestion du réseau câblé, conformément au rapport de présentation. Y-at-il des questions ou des votes contre ? Monsieur TERTULLIANI.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ce sont des interrogations, parce que s'agissant d'intérêts financiers, dès que Numéricable aura connaissance du choix, il pourrait très bien couper la distribution de l'image.

Monsieur le Maire :

Non, parce qu'il nous devrait aussi des pénalités, parce qu'il a une convention. Aujourd'hui Numéricable, il a à gérer la télédistribution, demain si on remplace un câble par un autre, il continue à envoyer les signaux de télévision dessus.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, mais pour remplacer le câble, vous enlevez le sien pour mettre...

Monsieur le Maire :

Oui, mais le temps de remplacer le câble. Alors, là on négociera, le temps de la coupure. Mais vous savez quand il y a des quartiers complets qui sont coupés et que ça dure 48 heures, et vous le savez parce que je pense que c'est arrivé dans votre quartier il y a quelques temps, on n'a pas de dédommagement là-dessus, les habitants n'ont pas non plus de dédommagement.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Si ils nous coupent, vous vous nous dites qu'il pourrait y avoir un recours, mais ils pourraient aussi faire un recours à la commune, non ? Du fait qu'on casse le contrat avant ?

Monsieur le Maire :

Non, non, on n'est pas obligé de le casser, on peut le continuer jusqu'à son terme. Après, ce sera de la négociation qu'on aura avec. Cela dit, Numéricable, parce qu'il a le statut juridique qui lui permet d'être opérateur d'opérateurs, donc, ça sera peut être un des candidats qui postulera à la gestion du réseau, sauf que, vous pourrez après choisir de ne plus être chez Numéricable mais chez, on ne va pas faire de pub, mais d'autres opérateurs, d'accord ? Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

*C'est une bonne chose. Ça fait des mois et des mois qu'on réclamait cela. Juste une question, concrètement pour l'habitant, je parle surtout pour les quartiers qui paient 30 €uros par mois, qui ne peuvent pas accéder à la télévision puisque, comme vous l'avez rappelé, ils sont trop éloignés du terminal, concrètement la fibre optique arrivera dans les foyers dans un an, mais le service lui, est-ce qu'il sera effectif dans un an ou plus tard ?*

Monsieur le Maire :

*Il sera activé en même temps. Ça c'est dans l'objet de la consultation.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Dans un an, ils pourront souscrire un forfait avec la fibre optique et tout ça ?*

Monsieur le Maire :

*Oui, et je ne sais pas si vous avez vu, qu'à Valenciennes un opérateur, FREE sans faire de publicité, vient de lancer un réseau très haut débit pour le même prix, et donc ils ont du 100 méga en réception et du 50 méga en émission sur le réseau, plus la télévision haute définition et la téléphonie gratuite vers 100 pays et destinations. Donc, ce qui est quand même à mon sens, une évolution technique et technologique qui est importante pour nous. Ce qu'on va demander dans le cahier des charges pour être parfaitement complet, vous saviez qu'à l'époque il y avait 12 chaînes gratuites, mais bon il y a des chaînes qui ont disparu, qui se sont éteintes entre deux, on va demander qu'il y ait, pour tous les grand-synthois, les 17 chaînes de la TNT qui soient diffusées gratuitement sur le réseau après, pour qu'il y ait un minimum de services antenne, et que les gens qui ne veulent pas s'abonner puissent avoir au moins ce service, comme ils l'avaient avant. Pas d'opposition à cette délibération ? D'abstentions ? Je vous remercie.*

Où ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le principe d'une procédure de Délégation de Service Public (concession) pour l'extension et la gestion du réseau câblé, conformément au rapport de présentation ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de Délégation de Service Public.

## **2. Signature d'une convention de mise à disposition de fourreaux à la Sté DGL NETWORKS**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, que la société DGL Networks a conclu avec la Communauté Urbaine de Dunkerque le 4 février 2009 un contrat de délégation de service public d'une durée de 22 ans pour concevoir, construire et exploiter le réseau de communications électroniques très haut débit sur l'ensemble du territoire communautaire.

Dans le cadre du développement de ce réseau, la société DGL NETWORKS doit disposer des infrastructures appartenant aux communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour y déployer les équipements nécessaires à la mise en œuvre du réseau de communications électroniques.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure avec DGL NETWORKS une convention fixant les conditions de mise à disposition de ces infrastructures passives de la ville.

Cette mise à disposition prendra effet à sa transmission au contrôle de la légalité pour se terminer le 4 avril 2031. Elle s'effectuera moyennant une redevance de 0.40 euros hors taxe le mètre linéaire, le linéaire total est estimé à 4000 ML à ajuster, après les opérations de câblage.

Monsieur le Maire :

*C'est donc la société qui établit le réseau de la boucle numérique d'agglomération qui emprunte des fourreaux du port par exemple pour passer la boucle sur le port, des fourreaux qui étaient disponibles, et qui nous demande de mettre aussi à disposition des fourreaux qui sont disponibles sur notre réseau actuel et il propose, comme on l'avait dit au départ, enfin ce serait contre une redevance de 0,40 € HT le mètre linéaire sur 4000 mètres linéaires au total, mais ça on verra après dans les ajustements, ils passent là ou ils ne passent pas. Cette convention est à l'année, c'est donc cette redevance là qu'ils nous paieraient.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Je voulais vous demander quelque chose, mais je pensais que c'était dans cette délibération là, mais c'était avant. C'est par rapport au matériel qui est obsolète, c'est-à-dire qui n'est pas suffisamment moderne pour recevoir....*

Monsieur le Maire :

*Les matériels, les télévisions ?*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Les télévisions etc...Parce que par exemple aujourd'hui, avec la télédistribution, on met un séparateur et on peut alimenter trois télévisions, avec une entrée et puis trois départs, on a l'image. Ensuite, si les postes ne sont pas suffisamment modernes il va falloir mettre un adaptateur, les magnétoscopes, et autres choses, donc tout ça, ça va entraîner des frais pour les gens, et alors là, est-ce qu'il y aura des dispositions de prises pour les personnes qui n'ont plus que la télévision pour être reliée au monde d'aujourd'hui.*

Monsieur le Maire :

*Ce problème là il se posera avant la réalisation de notre réseau avec l'extinction de la télévision analogique. Vous savez qu'au 7 décembre 2010, dans un an, on arrête la télévision telle qu'elle est diffusée aujourd'hui pour passer à la télévision numérique terrestre. Donc, il faut savoir que chaque habitant en fait d'ici un an, les téléviseurs qui ne sont pas adaptés devront être changés pour pouvoir continuer à recevoir la télévision. C'est complètement indépendant ça du choix du réseau câblé. Alors, c'est un vrai problème en France, tout le monde le dit aujourd'hui, mais ce n'est pas la ville, là du coup, qui peut répondre à ce problème. Alors, ils comptent, il y a quand même je crois que c'est 85 % des gens qui ont des téléviseurs qui sont prêts pour recevoir la TNT dans les sondages qui sont donnés, et ils comptent sur l'effet Coupe du Monde pour que les gens profitent pour changer leur téléviseur comme statistiquement à chaque Coupe du Monde, il y a plein de gens qui en profitent pour changer de téléviseurs. Ce n'est peut être pas forcément des périodes de crises tous les 4 ans, comme celle qu'on vit aujourd'hui.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Parce que bon, il y a certains opérateurs qui paraît-il, enfin d'après ce que j'ai pu savoir, ont des systèmes qui permettent d'avoir un seul décodeur pour pouvoir alimenter plusieurs postes, mais tout le monde ne fait pas ça.*

Monsieur le Maire :

*Non.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Ensuite il y a en a d'autres qui vous proposent des systèmes pour que l'image passe par les câbles électriques, mais tout cela coûte de l'argent, et quand on sait que, par exemple, ça n'a rien à voir, mais je l'ai entendu hier matin, il y a une augmentation des dossiers de surendettement en France de 20 % en un an, donc ça nous situe un peu le tableau de ce qui peut se passer.*

Monsieur le Maire :

*On est bien d'accord, mais c'est vraiment, ce que vous soulevez c'est réel, mais c'est complètement indépendant du réseau câblé, c'est un autre problème et franchement je n'ai pas de solution aujourd'hui sur l'extinction de la télévision analogique. Elle est programmée depuis un certain temps, elle vient d'être confirmée pour dans un an. Il y a des oppositions pour la location des fourreaux à DGL Networks ? Non. Des abstentions ? Merci.*

*Oui ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE** la convention ci annexée

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **3. modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public**

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission afin qu'elle procède à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

En outre, le comptable de la ville de Grande-Synthe et le représentant du ministre chargé de la concurrence siégeront au sein de la commission avec voix consultative, ainsi qu'un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la délégation.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article D 1411-4 du CGCT les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Toutefois avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Vu les articles L 1411-5, R 1411-1 et suivants et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public :

- Les listes seront déposées ou adressées à la Ville de Grande-Synthe à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard 8 jours avant la séance du Conseil Municipal à laquelle sera inscrit à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission,
- Les listes, pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,

#### Monsieur le Maire :

*C'est une procédure lourde, qu'on veut respecter vraiment scrupuleusement. J'avais dit aux gens de la commission consultative des services publics que c'est avec eux que nous ferons toute la procédure, vous savez, d'appels d'offres et après réception des candidats pour la négociation, or je m'étais un peu trompé, c'est qu'il faut mettre en place une autre commission qui s'appelle la commission de délégation de services publics sur laquelle nous voterons au prochain conseil municipal. Là simplement il fallait prendre une délibération pour voir les modalités, c'est comme ça, de dépôt des listes. Cette commission c'est quoi ? le Président, enfin le Maire qui préside avec 5 membres du conseil municipal représentés à la proportionnelle, comme c'était le cas pour la commission consultative des services publics. La délibération est longue, mais elle dit quoi, elle vous demande dans les 8 jours qui précèdent le prochain conseil municipal, vous me fassiez parvenir la liste qui peut être incomplète, c'est-à-dire que vous n'êtes pas obligés de mettre autant de noms de titulaires et de suppléants que les 5 qui sont demandés, pour que le vote soit légal, fait dans les règles, dans les normes. Ce que je vous propose, enfin vous discutez entre vous, mais nous ce qu'on va proposer c'est que ce soit les mêmes membres qui étaient à la commission consultative qui suivent l'ensemble de ce dossier, puisque ce sont eux après, qui tous les ans, verront le rapport du*

délégué qui nous fera le rapport. Donc, c'est bien que les gens puissent suivre les négociations et l'ensemble des éléments, mais ça vous jugerez vous-même. Donc, simplement je vous demande de prendre acte que dans les huit jours qui précéderont le prochain conseil municipal vous me ferez parvenir votre liste.

Monsieur Féthi RIAH :

Pour éviter de faire des courriers et respecter le délai on respecte le principe que vous avez adopté à ce moment là.

Monsieur le Maire :

Vous ferez cette même proposition ?

Monsieur Féthi RIAH :

Oui. Comme ça on n'écrit pas d'autre courrier.

Monsieur le Maire :

Oui, oui, je suis d'accord avec vous, sauf que je ne veux pas qu'il y ait de recours d'un opérateur qui dirait : il y a une faille dans le système, donc simplement, de me transmettre à un moment la liste, même si vous le faites à la sortie de ce conseil, il faut au moins 8 jours avant. On est d'accord.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver ces conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

#### **4. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 13 octobre 2009**

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2009 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 13 octobre 2009 et les marchés conclus en appel d'offres.

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 13 octobre 2009.

## **F. FINANCES**

### **1. Décision modificative de crédits – Dépenses-Recettes – Budget principal**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que certains crédits ouverts au Budget Primitif du Budget Principal 2009 ont dû être modifiés.

Monsieur Le Maire propose des rectifications de crédits en dépenses et en recettes suivant le document budgétaire annexé.

**Intervention de Monsieur Martial BEYAERT :**

La décision modificative qui vous est proposée s'équilibre en dépenses et recettes à :

- + 17 600 € en section de **fonctionnement**
- - 143 816 € en section d'**investissement**

Cette décision modificative permet d'ajuster les chapitres suivants :

**Dépenses de fonctionnement :**

CHAPITRE 011 :

- article 6232 : 3 000€ correspondant au transfert d'un crédit ouvert au compte 651 chapitre 65 (erreur d'imputation)

CHAPITRE 65 :

- article 651 : - 3 000€
- article 6531 : 12 000€ suite augmentation charges patronales sur indemnités des élus (je rassure de suite les membres du Conseil Municipal, ce ne sont pas les indemnités des élus qui ont augmentées)
- article 654 : 5 000€ pour annulation de créances irrécouvrables
- article 6574 : 600 € en subvention complémentaire au titre du Fonds d'aide exceptionnelle

**Recettes de fonctionnement :**

CHAPITRE 013 :

- article 6419 : +140 143.40€ suite à l'augmentation des remboursements sur les emplois aidés

CHAPITRE 70 :

- article 70631 : - 11 097.40€ suppression solde crédit suite fermeture piscine

CHAPITRE 73 :

- article 7322 : -121 746€ au titre du montant prévu pour la Dotation de solidarité communautaire (la part dotation solidarité a augmenté moins que les années précédentes à cause de la diminution des recettes fiscales TP)

CHAPITRE 74 :

- article 7478 : - 3 000€ suite ajustements sur subventions

CHAPITRE 77 :

- article 7788 : 13 300€ recettes supplémentaires sur sinistres

En section d'investissement il convient de prendre en compte les modifications sur prévisions de subventions afin de garantir la sincérité des reports :

Compte 1321 : -150 691€ au titre de la subvention ANRU pour l'Ilôt des peintres (la convention ANRU n'est pas signée et cette subvention sera réinscrite au BP 2010)

Compte 1322 : + 6 875€ au titre d'une subvention accordée par la Région pour le terrain synthétique de football de l'Albeck

Cette diminution nette de recettes soit 143 816€ est compensée par une diminution de certains crédits dépenses correspondant à des soldes non utilisés.

Merci.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

*Je ne m'inquiète pas pour les indemnités, mais je voudrais quand même intervenir par rapport à ceci. Vous avez déclaré le 17 décembre 2008, Monsieur BEYAERT : il serait possible de baisser ces dépenses de fonctionnement mais cela se ferait au détriment de nos concitoyens. Alors, non, nous ne sommes pas d'accord quand à votre argument populiste au sujet du montant des indemnités des élus, il n'est pas de mise, ces indemnités n'ont pratiquement pas augmenté, seulement de 1 % par an et ce depuis 2000. Bon sur le fonctionnement, on ne va pas revenir, parce que je pense, au début du conseil municipal on s'interroge sur la taxe professionnelle, on s'interroge chaque fois sur nos ressources, mais quelles mesures concrètes vous prenez par rapport à cette incertitude dans l'avenir puisque vous avez réclamé à la CUD de ne pas geler la dotation de solidarité communautaire sous prétexte qu'il y a beaucoup de besoins sociaux et j'avais assisté à ce conseil communautaire et j'étais très étonné de votre intervention, parce que en fait, concrètement, qu'est-ce qu'il s'agit de faire ? Il s'agit quand vous êtes à l'extérieur de Grande-Synthe, de dire que la situation est catastrophique, de dire qu'il y a plus de 20 % de chômage, de dire qu'on a 60 % de logements sociaux etc... et lorsque nous, l'opposition, on dit cela à Grande-Synthe, on est taxé de populiste. Vous dites à l'extérieur que tout va mal, on a besoin d'argent pour nos pauvres habitants, et à Grande-Synthe, on dit aux habitants, tout va bien, notre ville est super. Moi j'ai par exemple, l'ABS, l'analyse des besoins sociaux, je ne trouve pas normal qu'elle ne soit pas mise à jour, comme le veut le décret de 1995, elle doit être à jour chaque année et dans ce document de l'analyse des besoins sociaux, on doit nous*

mettre la situation sociale de Grande-Synthe, alors là je poserais peut être la question à Madame CHABAB, combien concrètement y-a-t-il de Rmistes, combien concrètement y-a-t-il de chômeurs, toutes ces données là on ne l'a pas. Moi le document que j'ai, il date de 2007, or on a une crise sans précédent, certains disent une crise comme il n'y en a pas eue depuis 1929 et la ville de Grande-Synthe ne s'est pas dotée des éléments, enfin le conseil municipal, moi je parle des élus, on n'a pas les éléments nécessaires pour dire, et bien voilà quelle sera la politique sociale puisqu'il y a ça, ça et ça. Donc, le document n'existe pas jusqu'à aujourd'hui, n'est pas mis à jour. Sur les indemnités, et bien moi je dis et ce n'est pas du populisme de dire ça, par solidarité, faisons comme Monsieur BAILLEUL à Coudekerque-Branche, diminuons les indemnités, je parle pas des indemnités des conseillers municipaux qui ne sont pas très très élevées, je parle des indemnités d'adjoints qui sont largement supérieures au revenu moyen par habitant et en 2007, juste l'année dernière, quand j'ai cité le chiffre du compte administratif de 2007, j'avais cité au chapitre 65-31 dont vous venez de parler, j'avais cité 170 000 €, vous m'avez dit que c'était un faux chiffre, en 2008, au compte administratif 178 436 € dans ce même chapitre et en 2009, on a voté pour 184 000 € et aujourd'hui le montant va s'élever à 196 000 €. Alors je veux bien qu'on fasse des économies sur les dépenses de fonctionnement en disant à tel service, allez, faites plus d'économies etc... mais il faut que les élus montrent l'exemple. Parce que là, 196 000 €, ça fait une augmentation de 7 % sur ce chapitre là. Donc, moi je pense que ce n'est pas du tout du populisme de dire ça, il faut diminuer les indemnités des adjoints, je le dis clairement, par solidarité, montrez l'exemple avant de demander.... Parce que vous savez très bien que si la taxe professionnelle est supprimée, on devra faire d'immenses efforts pour pouvoir se maintenir au niveau dans lequel on est. Donc, on devra sûrement supprimer des emplois, comme l'a dit Monsieur le Maire l'année dernière, il y aura sûrement des suppressions d'emplois, si on n'a pas les mêmes sources de financements, parce que la ville ne peut pas consacrer 70 % de son budget au personnel sinon elle est mise sous tutelle comme ça pourrait être le cas de Coudekerque Branche si elle ne redresse pas la barre, donc, avant de demander aux petits services de faire des efforts d'économie, est-ce que nous les élus, enfin je ne parle pas pour moi la minorité on n'a pas d'indemnités, mais je parle pour la majorité, est-ce qu'il ne serait pas le moment, au contraire, de diminuer, diminuer vos indemnités, comme ça les charges dont vous parlez elles diminueraient aussi.

Monsieur Martial BEYAERT :

Monsieur RIAH...

Monsieur Féthi RIAH :

Juste une précision, on vote contre, pas contre la DM mais juste ce chapitre là, le 65.31.

Monsieur le Maire :

Ah non, on ne vote pas par chapitre !

Monsieur Féthi RIAH :

Evitez moi de dire qu'on est populiste lorsqu'on vous rappelle certaines choses qui ne vous font pas plaisir.

Monsieur le Maire :

On ne vote pas le budget par chapitre, Monsieur RIAH.

Monsieur Martial BEYAERT :

Monsieur RIAH, vous êtes extraordinaire, c'est que vous me traitez de populiste, bravo !

Monsieur Féthi RIAH :

Non ! Je ne vous traiterais pas de populiste, parce que ça ne vous plairait pas !

Monsieur Martial BEYAERT :

Mais vous, vous m'avez traité de populiste dans votre propos, je trouve ça extraordinaire, mais bon soit.

Monsieur Féthi RIAH :

Je n'ai pas dit ça, je vous ai cité le 17 décembre, que vous nous insultiez de populiste, je n'ai jamais dit que vous étiez populiste. Ecoutez bien ce que je dis, je vous ai cité.

Monsieur Martial BEYAERT :

Comme vous enregistrez, vous pourrez vous réécouter sans problème. Par contre, sur notre position au conseil communautaire, nous l'assumons complètement. Nous avons une ville pour le moment, et ce n'est pas nous qui le disons, qui est gérée de manière tout à fait remarquable. Aujourd'hui au conseil communautaire on prévoit une hausse de 3 % de la taxe professionnelle des bases, donc qui devrait rapporter une augmentation je crois de 6 millions sur le budget principal de la communauté urbaine, nous on demande juste l'application de ce qui a été décidé, c'est-à-dire d'avoir une redistribution de DSC pour les communes. Je pense que c'est légitime et que ça va vraiment dans le sens de l'élaboration de notre budget et aussi du bien être de notre population. Donc, ça je l'assume et je pense que mes camarades du conseil municipal assument complètement cette position par rapport à la communauté urbaine de Dunkerque.

Monsieur Féthi RIAH :

On soutient ce que vous faites, la question n'est pas là. Ce qu'on dénonce, c'est le double discours, parce que quand Monsieur TERTULLIANI avait parlé de 66 % de logements sociaux, je me souviens que la réaction de la majorité était très très dure envers l'opposition, en disant qu'on était contre les logements sociaux etc... c'est que demain si vous perdez la taxe professionnelle, il faudra bien augmenter les impôts et ces impôts c'est qui, qui les paient, c'est même pas la moitié des habitants qui paient des impôts, donc ceux là si vous lez taxez encore plus, ils partiront, donc ce qu'avait dit Monsieur TERTULLIANI l'année dernière, ce n'était pas du populisme, c'était de dire : réduisons en pourcentage, le nombre de logements sociaux pour faire un équilibre. Et enfin, sur « populisme » je ne vous ai jamais dit que vous étiez « populiste » je parle que vous nous avez taxé de « populisme ». Et enfin, le double discours c'est de dire, en mars 2008, la position de la majorité c'est celle-ci, la crise est déjà commencée en mars 2008, vous dites qu'à Grande-Synthe, il y a 16 % de chômeurs, donc, moi j'aimerais bien avoir le chiffre officiel d'aujourd'hui, combien y-a-t-il de chômeurs, de demandeurs d'emplois, combien y-a-t-il de gens qui sont en désendettement, etc... ces chiffres là aujourd'hui vous ne les avez pas, le document n'existe pas. Donc, comment pouvez-vous faire une politique sociale si vous n'avez pas ce document là. Nous on a voté pour un budget, on n'a pas eu ce document là, l'ABS de 2009, vous ne me direz pas le contraire, elle n'existe pas, ni celle de 2008, c'est celle de 2007.

Monsieur Martial BEYAERT :

Deuxième chose, pour revenir à ma réponse, si vous me laissez la terminer. Vous avez quand même une manière extraordinaire d'anticiper le DOB 2010. Parce que là ce que vous me posez comme questions c'est quand même, ce n'est pas sur 2009, j'estime c'est plutôt une anticipation sur le budget 2010, je pense qu'on aura le temps d'en parler. Ah, là vous êtes très visionnaire.

Monsieur le Maire :

Moi je vais rajouter deux ou trois choses parce qu'il faut quand même arrêter de jouer à ça, Monsieur RIAH. Je suis le premier à dire partout, parce que c'est vous qui disiez : la ville est riche, donc embauchez les gens et donnez ailleurs, mais oui, Monsieur RIAH ! Moi je le dis depuis très longtemps la ville est classée, en terme de pauvreté, à la 50<sup>ème</sup> place sur les villes les plus pauvres en France. Je le dis, je l'ai écrit et je n'arrête pas de le répéter, parce que même à mes collègues de l'agglomération qui disent : oui, Grande-Synthe est riche parce qu'il y a beaucoup de TP, je dis oui, mais les 64 % de logements sociaux, les 20 % de demandeurs d'emplois etc... les familles monoparentales, les gens qui n'ont pas de véhicules, ça coûte de l'argent et c'est quand on prend ces critères de recettes fiscales avec la TP même, et quand on prend les charges sociales liées, on arrive à être la 50<sup>ème</sup> ville la plus pauvre de France. Je le dis depuis des années et je le défends au sein de l'association des Maires des villes et banlieues que je vice-préside pour aller rencontrer des membres du gouvernement et de dire : il faut qu'on maintienne la dotation de solidarité urbaine, parce qu'on n'en parle pas mais on ne sait même pas ce qu'elle va devenir en 2010, la DSU, c'est quand même 2 400 000 € de recettes pour la ville. Donc, vous voyez les inquiétudes, on les partage. Et à la communauté urbaine, ce que fait Martial quand il intervient, c'est de défendre les intérêts des grand-synthois, on est là pour ça. On est là pour défendre un outil communautaire, parce que c'est important d'avoir un outil communautaire pour mettre en commun un certain nombre de choses, mais c'est aussi important de continuer à défendre les intérêts de nos grand-synthois. Quand on nous dit qu'il y aura des augmentations de recettes à la communauté urbaine et que cette recette là elle ne sera pas partagée dans les villes, oui je trouve que c'est catastrophique parce que ça nous plombe aujourd'hui et qu'on ne peut pas accepter ça. Donc, c'est bien le deal qu'on a eu à la communauté urbaine, que le Président a accepté de réintégrer et j'espère que lors du vote du budget jeudi prochain, ça sera réintégré dessus. Donc, l'ABS, pour revenir là-dessus, avant de terminer sur les indemnités, l'ABS, on

est la seule commune à le faire, effectivement il date de 2007, oui, Monsieur, vous avez beau le faire, de toutes les communes de l'agglomération dunkerquoise, on est la seule à le faire parce que, effectivement, il y a un besoin. On va le refaire, on va le réactualiser en 2010. Oui, Monsieur RIAH ! Il y a une obligation depuis 1995 effectivement, et personne ne le fait. On a décidé de le faire en 2007, ce n'était pas parfait, c'était avec les éléments dont on disposait. Il y a même des chiffres aujourd'hui... Pôle emploi, vous savez, on ne sait même plus les chiffres, donc ce n'est même pas moi... je les demande, on ne les a même plus de manière statistique, de manière fine qui nous permette de les analyser. C'est comme le recensement partiel de la population, j'ai aussi « râlé » à l'INSEE, de prendre un échantillon de 5 % et de faire de l'extrapolation. Vous savez bien les marges d'erreur que ça peut engendrer et dans des villes comme la nôtre où on doit faire de l'observation sociale, c'est extrêmement important, voilà en ce qui concerne l'ABS. Et maintenant dernière chose, les indemnités d'élus, vous avez relevé le chiffre, je ne le savais même pas, 196 000 € sur 60 millions d'€ de budget de fonctionnement. Ça fait 0,32 % du montant des recettes de fonctionnement, Monsieur RIAH. Alors ça, Monsieur RIAH, c'est ce que j'entends du gouvernement, de Monsieur SARKOZY, c'est que les élus coûtent cher, voilà, c'est ce que j'entends exactement du gouvernement et je suis heureux de vous l'entendre dire ce soir, parce que ça me permet de vous positionner.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous avez une position bien manichéenne dans la majorité de traduire ce que je dis. Premièrement ça fait deux fois que vous utilisez le mot « jeu », moi vous savez si je me suis présenté à une élection, ce n'est pas pour jouer, et si ce soir nous, nous sommes là jusque, il est quelle heure ? 19 h 23, et qu'on a passé du temps à préparer et du temps pour étudier tous les points que vous nous donnez, qui sont bien nombreux, je ne viens pas pour jouer, parce que, je vous dis ce n'est pas du jeu que de lire ça et je pense que pour les gens qui nous écoutent, c'est encore moins un jeu que de nous écouter parce que toutes les informations qu'eux entendent et qu'ils ne comprennent pas parce qu'ils n'ont pas les éléments que nous on a, c'est très dur. Et là, on revient au double discours. Pourquoi ? Parce que Monsieur BEYAERT l'avait déjà utilisé cet argument l'année dernière, en décembre 2008, il disait : ce n'est que 0.3 % du budget. Et bien je vais vous dire la même chose, ce que vous réclamer à la CUD, c'est 0,2 %. Vous avez une façon...

Monsieur le Maire :

Justement. Ils peuvent nous le donner alors !

Monsieur Féthi RIAH :

Non, la question n'est pas là. C'est que comme, et personne dans l'opposition ne l'a dit, et donnez moi un écrit que nous aurions publié dans lequel on dit que les grand-synthois sont des riches, on l'a mis à plusieurs reprises dans notre édito...

Monsieur le Maire :

Non, non ! Vous avez dit la ville est riche !

Monsieur Féthi RIAH :

Oui, elle est riche. Pourquoi elle n'est pas riche ? 90 millions d'€uros ce n'est pas riche ?

Monsieur le Maire :

Non, elle n'est pas riche !

Monsieur Féthi RIAH :

C'est quatre fois ce qu'a Coudekerque-Branche !

Monsieur le Maire :

Non, Monsieur RIAH, je vous ai expliqué qu'au regard des charges sociales qu'elle avait à assumer, cette ville est la 50<sup>ème</sup> la plus pauvre de France, et j'insiste.

Monsieur Féthi RIAH :

C'est la 50<sup>ème</sup> et, si je peux terminer, elle dépense plus de 2 000 € par habitant soit le double de la moyenne nationale. La question n'est pas des dépenses, on n'est pas en train de dire....

Monsieur le Maire :

On rend 2 000 € de services à la population qui en a besoin.

Monsieur Féthi RIAH :

*Je ne suis pas en train de vous critiquer. Ce que vous faites là...*

Monsieur le Maire :

*Mais si ! Je vous explique les chiffres.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Ce que vous faites là, Monsieur TERTULLIANI et la majorité à laquelle il appartenait dans les années 1990 et jusqu'à 2001, ils l'ont fait, ils ont dépensé pour les habitants, la question elle n'est pas là. Moi ce que je reproche, c'est ce double discours. C'est que pour la CUD, c'est combien ? 130 000 € ou 160 000 €, vous dites que c'est une somme importante, c'est combien ?*

Monsieur le Maire :

*Non, non, c'est 750 000 €.*

Monsieur Féthi RIAH :

*750 000 €. Quand c'est des sommes comme ça, vous dites c'est important et quand on vous dit par exemple 194 000 € d'indemnités, oh ! Ce n'est que 0,3 %, c'est normal. Donnez ces 194 000 € à Coudekerque-Branche vous allez voir que pour eux ce n'est pas rien du tout. Parce que quand on dépense pour une maison comme l'écomaison qu'on a fait à l'Albeck, on dépense plus de 300 000 €, on peut se la payer parce qu'on a 90 millions d'euros de budget, mais Coudekerque-Branche ils sont en déficit parce qu'ils ont embauché de 2001 jusque 2008, ils ont augmenté leurs effectifs et ils se sont retrouvés avec 300 salariés. Avec 300 salariés ils sont quasiment en faillite et presque sous tutelle du représentant de l'Etat. Nous avec une population moins nombreuse, c'est-à-dire 21 800 habitants, alors qu'eux sont à 24 000 habitants, on est à 750 salariés. C'est des constats, Monsieur le Maire, c'est-à-dire que, oui il y a des préoccupations...*

Monsieur le Maire :

*Est-ce un reproche ?*

Monsieur Féthi RIAH :

*Non. Moi je reproche le double discours c'est tout. Je ne reproche pas de faire des dépenses...*

Monsieur le Maire :

*Mais il n'y a pas de double discours, aucun double discours, Monsieur RIAH. Aucun ! Enfin, je n'ai pas l'habitude du double discours, vous savez, c'est trop compliqué après, on ne sait plus ce qu'on a dit. Au moins, je me tiens à une idée, elle est fixe, et d'ailleurs ça me vaut bien des tours, mais je m'y tiens et je vais jusqu'au bout. Voilà, pour moi c'est plus simple et plus clair. Monsieur TERTULLIANI ?*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*En tout cas, il y a une préoccupation à avoir en tête, c'est que peu de villes ont la moitié des habitants qui sont exemptés de la taxe d'habitation. Combien ?*

Monsieur le Maire :

*65 %.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*65 %, et que donc le compte-rendu, alors je ne sais pas dans quel journal, mais quelqu'un me l'a mis sous le nez où l'intervention de Martial BEYAERT était notée..., Challenge, je ne sais pas, mais il me semble, enfin je ne l'ai pas lue, je n'ai pas voulu le lire, il me l'a présentée comme ça en me disant : je vends ma maison, je m'en vais. Alors il faut faire attention, parce que les quatre poilus qui continuent à pouvoir payer la taxe d'habitation, s'ils s'en vont, ça va déséquilibrer encore plus la balance qui l'est déjà bien, quoi.*

Monsieur le Maire :

*On est parfaitement d'accord, Monsieur TERTULLIANI, 75 % de la population française, 75 % de la population française, est éligible au logement social. C'est dire dans quel état est la France, aujourd'hui. Donc ça veut dire qu'à Grande-Synthe, même avec 64 %, où on est le plus gros taux de logements sociaux de la région Nord Pas-de-Calais, on a encore des gens qui ne sont pas*

suffisamment logés, il y en a encore 11 % qui pourraient encore bénéficier de logements sociaux. Bien évidemment, vous savez, enfin les comptes vous les critiquer dans le dernier article, je trouve ça dommage parce que vous savez qu'on a une des situations financières qui est aussi la meilleure de la Communauté Urbaine de Dunkerque. On n'a pratiquement pas d'endettement, franchement on n'a pratiquement pas d'endettement et vous le savez, parce que ce n'est pas nous qui le disons, c'est un rapport qui est fait tous les ans par un bureau d'études nationalement reconnu, qui dit qu'on maîtrise complètement les dépenses de fonctionnement contrairement à ce que vous soutenez, donc, voilà, et vous pensez bien que les informations sont déjà passées dans les services pour qu'on regarde encore à quatre fois les dépenses qui sont faites partout. Partout ! On a fait une réunion sur les investissements, partout, parce qu'effectivement il faut qu'on se prépare à avoir des lendemains beaucoup plus difficiles que ceux qui ont été dans les 40 dernières années.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Alors, bon, je préfère en rire parce que c'est comme ça. Mais quand vous étiez assis de ce côté-ci de l'hémicycle vous ne vous gêniez pas pour dire la même chose.

Monsieur le Maire :

Quelle chose ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

S'agissant des Finances, on en a entendu des vertes et des pas mûres.

Monsieur le Maire :

Juste une chose, pour que tout le monde sache. Non, non ! Attendez, on n'avait pas de commission Finances, Monsieur TERTULLIANI !

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je termine. Ce que je voulais dire, ce qu'on voulait dire dans l'article, ce qu'on voulait dire c'est que les décisions à Grande-Synthe, elles se prennent ici. Elles ne se prennent pas ailleurs qu'ici, je veux dire. Quand vous décidez de faire une dépense, qu'on approuve ou pas, c'est vous qui le décidez, c'est personne d'autre. C'est ça que ça voulait dire.

Monsieur le Maire :

Quand vous dites par exemple, qu'on loue beaucoup de matériel au Palais du Littoral, c'est faux, on est passé de 115 000, à 80 000 puis à 40 000 € cette année. Voilà, on loue de moins en moins et vous savez qu'on préfère acheter parce qu'on récupère la TVA, c'est plus facile, etc... mais que si on loue c'est parce que quand les artistes viennent, ils veulent tel type de matériel et pas tel autre. On devrait acheter un stock énorme de matériel, donc il vaut mieux à un moment, louer et s'adapter aux besoins des choses qui sont demandées. Donc, voilà, c'est tout, c'était un aparté par rapport à ce que vous écrivez, je trouve que, en plus ça représente une dépense, encore une fois, extrêmement minime, même s'il n'y a pas de petits ruisseaux qui font les gros fleuves, on est bien d'accord, mais on est très vigilant sur ces dépenses là.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Non, mais Monsieur le Maire, c'est quand même que les discours sont toujours évolutifs, parce que, ce que j'ai repris dans le journal c'est ce qui a été dit ici lorsqu'on s'étonnait qu'il n'y avait pas d'éclairage dans la salle, et on nous a répondu ici et c'est dans les comptes-rendus du conseil municipal, on nous avait dit que c'était spécifique par rapport au type de spectacles et on le comprend.

Monsieur le Maire :

Ben voilà.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

C'est tout ce qu'on a dit.

Monsieur le Maire :

Juste dernier rappel par rapport à l'époque où vous étiez en majorité, c'est qu'à cette époque là, il n'y avait pas de TPU, sauf la dernière année et que vous aviez un volant et une dynamique de recettes qui était quand même particulièrement différente de celle qui est aujourd'hui. Parce que demain, les

taux seront même fixés par l'Etat, je ne sais pas si vous avez perçu ça dans la réforme qui est en cours, c'est l'Etat qui va décider des taux, on n'aura donc plus d'autonomie financière telle qu'on l'avait jusqu'à maintenant. Je passe au vote ?

Madame Selima CHABAB :

Pour répondre à Monsieur Féthi RIAH, par rapport au public en difficulté, c'est vrai que par rapport à 2008, les résultats relevés par la Maison de l'Initiative ne sont pas très favorables par rapport à la crise. Pour le département « mission locale » on était à 800 jeunes en 2008 suivis, aujourd'hui on est à 1000 jeunes, avec uniquement 50 % de mise à l'emploi sur des petits contrats, CDD et intérim. Par rapport aux bénéficiaires du RMI, il y a un changement d'organisation, puisque maintenant c'est le RSA, et on est passé aujourd'hui à plus de 1000 familles avec un accompagnement qui est difficile à gérer sachant que le Conseil Général demande à la Maison de l'Initiative d'accompagner uniquement 350 familles. Les autres familles devront être suivies par le pôle emploi, donc il y a tout un pan de la population qu'on ne pourra plus identifier, plus connaître et plus accompagner, et ça c'est vraiment dramatique. Donc, voilà la situation actuelle, et je voudrais simplement rajouter que le service « insertion sociale et professionnelle » a mis en place le dispositif de formation avec un volume de formation à 90 000 € à la date du mois de novembre et 82 % de mise à l'emploi, on a également mis en place le micro-crédit social et l'opération « bonus ville ». Donc, on a répondu à ce phénomène de crise et on continue d'y travailler activement.

Monsieur le Maire :

Merci. Oui, Monsieur TERTULLIANI ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Juste un mot. Le Conseil Général donc vous demande de vous occuper de 350 familles et le reste à Pôle-emploi, mais vous avez connaissance de...

Madame Selima CHABAB :

Actuellement on n'a aucune donnée et c'est vrai qu'à la Maison de l'Initiative, les référents sont complètement perturbés, ils ne savent plus trop sur quel...

Monsieur Félix TERTULLIANI :

C'est quand même extraordinaire ! Ils pensent à quoi ? Ils ne sont pas sur le terrain, parce que quand même si la ville n'a pas connaissance exactement de la situation, comment on fait ? C'est stupide même.

Monsieur le Maire :

Non, ce n'est pas ça, c'est que la mise en place du RSA, vous savez que les départements, l'ensemble des départements ont râlé notamment devant la compensation, l'Etat doit au département du Nord, RMI compris, 200 millions d'euros. Le département ne peut pas assumer la charge qui se présente à lui et demande à l'Etat de prendre... donc le département n'a les moyens que de suivre 350 familles, parce qu'ils sont sur le volet, je ne sais plus, insertion sociale, et pas sur l'insertion professionnelle qui dépend maintenant du pôle emploi. Donc, lui il juge qu'en insertion sociale, il a 350 familles. Après les autres c'est des gens qui ressortent de l'emploi, donc de l'insertion professionnelle, et c'est charge à Pôle emploi de... Quand je vous disais tout à l'heure en introduction qu'on était sur la casse des services publics, on est en pleine casse des services publics. Et enfin, je pense que la France va aller très très mal. Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

Non, juste pour terminer sur cette délibération, en aucun cas on dit que la ville est faillite, non, on a un budget, il est là, on a des ressources, c'est juste des inquiétudes, je ne voudrais pas qu'on caricature nos propos, à aucun moment on a dit que la ville était en faillite, et c'était juste pour dire qu'il y avait beaucoup d'inquiétudes et qu'on ne voyait pas quelle était la politique de la majorité. Moi j'entends bien vos arguments, mais sur l'analyse des besoins sociaux, je n'ai pas critiqué, je n'ai pas dit qu'elle était bonne ou pas bonne, j'ai émis aucun commentaire là-dessus, et je n'ai pas à le faire. Mais pour avoir été en formation sur ce sujet là, c'est un document qui je pense est nécessaire pour pouvoir faire notre politique parce que, j'en reviens, c'est à peu près la même chose qu'avec Madame MARTIN, c'est que, quand nous en tant qu'élus de l'opposition, on demande à avoir des informations, ce n'est pas pour la donner à tout le monde, ce n'est pas pour la donner à tout le monde, c'est parce que, moi en tant qu'élus, je veux maîtriser tous mes dossiers et je veux pouvoir émettre un avis sur tout ce qu'on

me demande de me prononcer, à ce moment là, on pourrait s'abstenir sur toutes les délibérations, parce que je pense que dans la majorité, comme dans l'opposition, on est une majorité de personnes peut être à ne pas maîtriser les dossiers et à ne pas tout comprendre, c'est pour ça que moi je veux avoir des documents, pas pour titiller ou embêter les services ou je ne sais quoi, c'est juste pour se faire une idée sur telle ou telle chose. Si maintenant, je ne sais pas combien il y a de chômeurs à Grande-Synthe, comment je peux dire qu'il faut tant d'argent pour ça, si on ne sais pas combien il y a de gens qui vivent dans la précarité, comment on peut le savoir ? C'est cela, il nous faut des chiffres pour pouvoir mener une politique.

Monsieur le Maire :

Ben, vous les avez, dans le budget, parce que le budget c'est quoi ? C'est la transcription en chiffres des politiques.

Monsieur Féthi RIAH :

Non. Il faut partir d'un constat. L'ABS c'est un constat qui dit, voilà ce que vous avez...

Monsieur le Maire :

Cette année quand vous verrez qu'au vote du compte administratif en mars, nous sommes passés de 4 500 000 € à 5 600 000 € sur des contrats aidés dans la collectivité, des dispositifs d'insertion, vous comprendrez qu'en 2009, on a mis un peu les bouchées doubles quoi, on a augmenté largement le budget relatif à l'insertion.

Monsieur Féthi RIAH :

Oui, mais ça ne dit pas quelle est la situation de la population,

Monsieur le Maire :

Oui, d'accord, mais....

Monsieur Féthi RIAH :

Ça ne dit pas quels sont les besoins sociaux, ça ne dit pas combien de personnes âgées qui auraient besoin qu'on leur donne tel ou tel service, ça ne me dit pas combien de gens ont besoin d'être maintenus chez eux, qu'on doit leur apporter un repas. Tout ça on ne les a pas ces éléments là. Nous, en tant qu'élus de l'opposition, on n'en sait rien.

Monsieur le Maire :

Oui. Voilà, sur cette délibération qui est la décision du budget principal, vous faites quoi, en sachant que ce n'est pas un vote par chapitre, ni par ligne. Vous abstenez ou vous le votez ? D'accord, pas d'abstention. Je vous remercie.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la proposition ci-dessous :

Section Fonctionnement : 17.600 €

Section Investissement : - 143.816 €

## **2. Décision modificative de crédits – Dépenses-Recettes – Budget annexe Location de salles**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que certains crédits ouverts au Budget Primitif du Budget Annexe 2009 seront insuffisants.

Monsieur Le Maire propose les rectifications de crédits en dépenses et en recettes suivantes :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES</u></b>	<b><u>RAPPEL BP</u></b>	<b><u>PROPOSITION DM</u></b>
Chapitre 67 article 67442 : Subvention Régies dotées de la personnalité morale	210.000 €	40.000 €
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES</u></b>		
Chapitre 77 article 773 : Mandats annulés sur exercice Antérieur		40.000 €

Monsieur Le Maire précise à l'Assemblée que ces deux inscriptions correspondent au même objet à savoir le montant de la compensation tarifaire versée au Cinéma Le Varlin (en dépenses le versement de la compensation et en recettes le reversement à la ville de l'excédent de l'année antérieure, sachant que les règles de la comptabilité publique interdisent la contraction directe de la dépense).

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la proposition ci-dessus.

#### **IV. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 13 OCTOBRE ET LE 8 DECEMBRE 2009**

##### **1. Attribution des marchés concernant les travaux de clôture – divers bâtiments – 2 lots**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

###### **DECIDE**

De signer et de notifier les marchés concernant les travaux de clôture – divers bâtiments aux sociétés suivantes :

- lot n° 1 : travaux de clôture – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT : CLOTURESPACE
- lot n° 2 : travaux de clôture – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT : BD ENVIRONNEMENT

##### **2. Attribution des marchés concernant les travaux de menuiserie – divers bâtiments – 3 lots**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

###### **DECIDE**

De signer et de notifier les marchés concernant les travaux de menuiserie – divers bâtiments aux sociétés suivantes :

- lot n° 1 : travaux de menuiserie – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT : DEPITRE DEVELOPPEMENT
- lot n° 2 : travaux de menuiserie – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT : DK CONSTRUCTION
- lot n° 3 : travaux de menuiserie – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT : BRUTSAERT ET MARTIN

##### **3. Attribution des marchés concernant les travaux d'électricité – divers bâtiments – 2 lots**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

###### **DECIDE**

De signer et de notifier les marchés concernant les travaux d'électricités – divers bâtiments aux sociétés suivantes :

- lot n° 1 : Travaux d'électricité – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT : SPIE
- lot n° 2 : Travaux d'électricité – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT : SATELEC
- lot n° 3 : Travaux d'électricité – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT : STTN -ENERGIE

#### **4. Attribution des marchés concernant les travaux de plomberie, chauffage et VMC – divers bâtiments – 3 lots**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

##### **DECIDE**

De signer et de notifier les marchés concernant les travaux de plomberie, chauffage et VMC – divers bâtiments aux sociétés suivantes :

- lot n° 1 : Travaux de plomberie, chauffage et VMC – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT : CHAUFFAGE ET SERVICES
- lot n° 2 : Travaux de plomberie, chauffage et VMC – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT : CLIMATEC
- lot n° 3 : Travaux de plomberie, chauffage et VMC – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT : BAELEN

#### **5. Attribution des marchés concernant les travaux de voirie – 3 lots**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

##### **DECIDE**

De signer et de notifier les marchés concernant les travaux de voirie aux sociétés suivantes :

- lot n° 1 : Travaux de voirie pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT EIFFAGE TP NORD
- lot n° 2 : Travaux de voirie pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT : SAS SETRA TP
- lot n° 3 : Travaux de voirie pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT : SAS EUROVIA STR

#### **6. Avenant n° 1 au marché visé le 2 avril 2007 concernant l'enlèvement, le transport et le traitement des matériaux issus de la déchetterie interne des services techniques – société OPALE ENVIRONNEMENT**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

##### **DECIDE**

De signer et de notifier à la Société OPALE ENVIRONNEMENT l'avenant n° 1 concernant l'enlèvement, le transport et le traitement des matériaux issus de la déchetterie interne des Services Techniques :

- avenant n° 1 : prise en compte des indices FSD1, CS1H, NOR, GO, VU 34-10-01 dans la formule de révision des prix reformulée comme suit :

$P_n = P_o [0,15 + 0,85 [ 0,40 (NOR_n/NOR_o) + 0,20 (CS1H_n/CS1H_o) + 0,17 (FSD1_n/FSD1_o) + 0,13 (VU\ 34-10-01_n/VU\ 34-10-01_o) + 0,10 (GO_n/GO_o)]]$

- P(n) est le prix révisé
- P(o) est le prix initial réputé établi sur la base des conditions économiques du mois zéro
- Au dénominateur, figure la valeur des indices correspondants au mois zéro Mo
- Au numérateur, figure la valeur des indices correspondant au mois de révision.

#### **7. attribution du marché « construction d'un bâtiment de stationnement destiné au service des Fêtes »**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

##### **DECIDE**

De signer et de notifier les marchés concernant la construction d'un bâtiment de stationnement destiné au service des Fêtes comme suit :

- lot n° 1 : Gros œuvre/VRD – société EIFFAGE TP pour un montant de 49 200 € HT
- lot n° 2 : Charpente/Bardage/Couverture – société LELEU pour un montant de 258 000 € HT option comprise
- lot n° 3 : portes sectionnelles – société NOVOFERM INDUSTRIE pour un montant de 17 000 € HT ;
- lot n° 4 : Electricité – Société SEGD pour un montant de 13 221,44 € HT option comprise

**8. Avenants n° 6 – 7 et 8 au marché visé le 1<sup>er</sup> octobre 2003 concernant l'exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux – lot 1 – société DALKIA**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

**DECIDE**

De signer et de notifier à la société DALKIA les avenants n° 6, 7 et 8 concernant l'exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux – lot 1

- Avenant n° 6 : modification des coûts de maintenance des installations du gymnase Dufour  
Le montant de l'ancienne prestation P2 : 821,00 € HT est remplacé par P2 / 1 024,00 € HT  
Le montant de l'ancienne prestation P3 : 1 694,00 € HT est remplacé par P3 : 179,00 € HT
- Avenant n° 7 : modification des coûts de maintenance des installations de la piscine Léo Lagrange  
Le montant de l'ancienne prestation P2 : 5 786,00 € HT est remplacé par p2 : 5 000,00 € HT
- Avenant n° 8 : remplacement de l'indice ICHTTS par l'indice ICHT-IME dans la formule de révision des prix.

**9. Avenant n° 3 au marché visé le 1<sup>er</sup> octobre 2003 concernant l'exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux – lot 2 – Société AXIMA**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

**DECIDE**

De signer et de notifier à la société AXIMA l'avenant n° 3 concernant l'exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux – lot 2

- Avenant n° 3 : remplacement de l'indice ICHTTS par l'indice ICHT-IME dans la formule de révision des prix

**10. Remboursement caution Madame Nathalie DUMONT – logement de fonction Curie**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

**DECIDE**

De rembourser à Madame Nathalie DUMONT la caution d'un montant de 304,90 € versée à son entrée dans le logement de fonction sis 69 bis, rue Pierre et Marie Curie, Tour Curie à Grande-Synthe, suite à son départ le 17 septembre 2009

**11. Déjeuner spectacle – jeudi 3 et vendredi 4 décembre 2009**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

**DECIDE**

De fixer le tarif de la participation au déjeuner spectacle des 3et 4 décembre 2009, organisé par le service des Seniors, à :

- 5 € par personne,

- gratuit pour les personnes en maison de retraite de la RPA Zélie Quenton,
- gratuit pour les encadrants.

Les encaissements s'effectueront selon le principe d'une billetterie.

## **12. Modification de l'objet de la régie du guichet unique afin d'y ajouter les encaissements des droits relatifs aux activités culturelles et ainsi faciliter l'accueil des usagers de tous services auprès d'un seul guichet**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant la nécessité de revoir l'objet de la régie du guichet unique afin d'y ajouter les encaissements des droits relatifs aux activités culturelles (les régies correspondantes seront supprimées) et ainsi faciliter l'accueil des usagers de tous ces services auprès d'un seul guichet.

### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : il est institué une régie de recettes guichet unique auprès de la direction « Pôle de services à la population » pour l'encaissement des droits suivants : activités jeunesse (CLSH, camps, activités de quartier, ateliers mercredi et samedi, activités loisirs, formation BAFA etc...). Activités sportives (stages divers, séances de sports, baby sports etc...). Cantines scolaires et repas périscolaires. Activités petite enfance (heures de garde : crèches, halte-garderies, centres périscolaires). Activités culturelles (activités écoles de danse, musique, dessin, théâtre, activités ateliers du lieu musical) à compter du 6 novembre 2009.

Article 2 : Cette régie est installée en Mairie de Grande-Synthe.

Article 3 : la régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Article 4 : la régie encaisse les droits liés aux actions menées par la Direction

Article 5 : le recouvrement des produits sera effectué par :

- numéraire,
- chèques bancaires,
- Virement bancaire,
- Carte bancaire,
- Paiement en ligne
- C.E.S.U.
- Chèques vacances
- Tickets loisirs
- Bons vacances de la CAF

Article 6 : un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la Perception de Saint Pol sur Mer.

Article 7 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver mensuellement est fixé à 5 000 € (inchangé)

Article 8 : le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées ainsi que la totalité des justificatifs des opérations de recettes au moins tous les mois, et chaque fois que le maximum de l'encaisse est atteint et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque mois.

Article 9 : le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé, après avis de Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer, selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

Article 12 : les suppléants percevront l'indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, pour la période durant laquelle ils auront assuré le fonctionnement de la régie.

Article 13 : Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **13. Modification de l'objet de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscriptions aux pratiques artistiques**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant la nécessité de modifier l'objet de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscriptions aux pratiques artistiques suite au regroupement au sein de la régie guichet unique des droits relatifs à la musique, théâtre, vidéo, arts plastiques et différents stages de pratiques artistiques organisés par la ville ou par des organismes externes, et de ne laisser dans cette régie que les encaissements des locations du lieu musical,

#### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : la régie est modifiée à compter du 15 octobre 2009. La régie est chargée de l'encaissement des locations du lieu musical.

Article 2 : cette régie est installée au service culture / direction culturelle au Palais du Littoral de Grande-Synthe.

Article 3 : le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver, est fixé à 3 000 €.

Article 4 : le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque mois.

Article 5 : le régisseur sera désigné par Monsieur le Maire sur avis conforme du comptable.

Article 6 : le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé, après avis de Monsieur le Percepteur selon la réglementation en vigueur.

Article 7 : le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, après avis de Monsieur le Trésorier Principal de Saint Pol sur Mer selon la réglementation en vigueur.

Article 8 : les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de quittances à souches.

Article 9 : Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **14. Suppression régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription à l'école de dessin**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Vu la nécessité de supprimer la régie de recettes citée en objet, suite au regroupement au sein de la régie guichet unique.

#### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : la régie de recettes instituée par décision du 29 septembre 2006 pour les droits suivants : inscriptions à l'école de dessin est supprimée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Article 2 : cette régie était installée à l'école Permeke de Grande-Synthe

Articles 3 à 9 : sans objet

## **15. Modification de l'objet de la régie de dépenses des frais relatifs à l'organisation de spectacles par la ville**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,  
Vu la nécessité de modifier l'objet de la régie,

### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : il est institué auprès de Monsieur le Maire de la ville de Grande-Synthe, une régie d'avances pour le paiement des frais relatifs à l'organisation de spectacles par la ville ou de stages culturels divers.

Article 2 : cette régie est installée en Mairie, au service Comptabilité.

Article 3 : la régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Article 4 : la régie paie les dépenses suivantes : salaires des artistes, menues dépenses ou dépenses urgentes qui se rapportent à l'organisation de spectacles ou de stages culturels divers.

Article 5 : les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlements suivants :

- numéraire
- chèque

Article 6 : un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la Perception de Saint Pol sur Mer.

Article 7 : s'agissant d'une avance permanente, le montant de l'avance maximum se calcule sur la base du quart des dépenses annuelles à payer, soit un montant maxi de l'avance à consentir de 100 000 € (inchangé).

Article 8 : le régisseur doit verser auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum à la fin de chaque mois.

Article 9 : le régisseur est assujetti à un cautionnement fixé, après avis de Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer, selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Le ou les suppléant(s) percevra(ont) une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, pour la période durant laquelle il(s) aura(ont) assuré le fonctionnement de la régie.

Article 12 : Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### **VOTE :**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19 H 40, souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à l'ensemble des élus le mardi 2 février 2010.*